Quatre-vingt-cinquième année. — N° 73. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 26 Mars 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître :

L'arrêté du 12 mars 1953 portant MODIFICATION ET COMPLEMENT A LA LISTE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES REMBOURSABLES AUX ASSURES SOCIAUX a été édité en brochure, portant le n° 53-24 S, vendue ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de 20 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 16 mars 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2906).

Décret du 25 mars 1953 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Mayer (p. 2906).

Décret du 25 mars 1953 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence d'une acquisition immobilière (p. 2906).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 25 mars 1953 chargeant le vice-président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 2906).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Décret du 25 mars 1953 chargeant le ministre du budget de l'intérim du ministère des finances (p. 2906).

Arrêté du 24 mars 1953 portant délégation de signature (p. 2907).

Arrêté portant suspension des droits de douane d'importation applicables à certaines matières colorantes organiques homogènes (rectificatif) (p. 2907).

Arrêté portant nomination des membres du groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles passés par les administrations publiques et les entreprises nationales (p. 2907).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 24 mars 1953 portant ouverture d'un concours d'agrégation des facultés de droit de 1953 (sections de droit privé et de droit romain-histoire du droit) et fixation de certaines dispositions pour l'organisation de ce concours (p. 2908).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 23 mars 1953 portant délégation de pouvoirs (p. 2908).

Arrêté du 23 mars 1953 modifiant l'arrêté du 6 septembre 1952 portant création d'une commission consultative du charbon et de l'acier (p. 2908).

Arrêté portant nomination de membres de la commission consultative du charbon et de l'acier (p. 2908).

Arrêtés portant réintégration et conférant l'honorariat (administration centrale et mines) (p. 2909).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 53-238 du 24 mars 1953 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 2909).

Décret n° 53-236 portant modification des articles 117 et 118 du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale (rectificatif) (p. 2910).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté portant nominations (services extérieurs) (p. 2910).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2910).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 2913).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Vérification des pouvoirs d'un conseiller. — Démission d'un conseiller. — Réunion de commission du mercredi 25 mars 1953. — Convocations de commissions (p. 2914).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2915).

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de poissons de mer frais d'origine et en provenance de Hollande (p. 2915).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours d'admission dans les sections de peinture et sculpture de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 2915).

Avis de concours d'admission dans la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts (p. 2915).

Annonces (p. 2916).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 35 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 25 mars 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2321).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 16 mars 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 16 mars 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommées dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

Au grade de chevalier.

MM.

Beurtheret (Charles), ingénieur en chef à la Compagnie française Thomson-Houston; 25 ans 2 mois de services militaires et civils.

Clavaud (Jean), directeur du *Populaire du Centre;* 42 ans de services civils et militaires.

Décret du 25 mars 1953 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil pendant l'absence de M. René Mayer.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'article 51 de la Constitution;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Pendant la durée du voyage à l'étranger de M. René Mayer, sont délégués à M. Henri Queuille, vice-président du conseil, les pouvoirs du président du conseil des ministres que celui-ci n'exercera pas en raison de son absence.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1953.

RENÉ MAYER.

Décret du 25 mars 1953 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence d'une acquisition immobilière.

Par décret en date du 25 mars 1953, est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition d'un terrain de 6.542 m² environ, sis à Issy-les-Moulineaux (Seine), 5, rue Jeanne-d'Arc, en vue du regroupement des magasins, ateliers et laboratoires de la radiodiffusion-télévision par extension des installations déjà existantes sur le terrain domanial contigu, sis 3, rue Jeanne-d'Arc.

Le terrain, tel qu'il figure sur le plan annexé, a une profondeur de 142,66 mètres et est limité:

Au Nord: par l'immeuble appartenant à la radiodiffusion-télévision française;

Au Sud: par les terrains appartenant à M. Loup et à la Société Demolin;

A l'Est: par la propriété de la Société anonyme de publications périodiques;

A l'Ouest, par la rue Jeanne-d'Arc, où il porte le n° 5.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 25 mars 1953 chargeant le vice-président du conseil des ministres de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Queuille, vice-président du conseil des ministres, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Georges Bidault.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ MAYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 25 mars 1953 chargeant le ministre du budget de l'intérim du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jean-Moreau, ministre du budget, est chargé de l'intérim du ministère des finances pendant l'absence de M. Maurice Bourgès-Maunoury.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 mars 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
RENÉ MAYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Délégation de signature.

Le ministre des finances,

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1953 portant nomination des membres du cabinet du ministre des finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Pierre Debaye, chef du cabinet, à l'effet de signer, en l'absence du ministre des finances, tous actes, décisions ou arrêtés entrant dans sa compétence, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 24 mars 1953.

Fait à Paris, le 24 mars 1953.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Suspension des droits de douane d'importation applicables à certaines matières colorantes organiques homogènes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mars 1953:

Page 2058, 2e colonne (tableau), colonne « Désignation des produits », 16e ligne, au lieu de: « Jaune néolane GE », lire: « Jaune néolane BE »; 31e ligne, au lieu de: « Bleu sola F », lire: « Bleu solar F »; 48e ligne, au lieu de: « Ecarlate diazamine GLA », lire: « Ecarlate diazamine lumière GLA »; 52e ligne, au lieu de: « Gris cuprophényle solide GRL », lire: « Gris cuprophénnile GRL »; 55e ligne, au lieu de: « Jaune solar rougeable G », lire: « Jaune solar rongeable G ».

Page 2059, 1re colonne (tableau), colonne « Désignation des produits », 27e ligne, au lieu de: « Coriphosphine », lire: « Chrysophosphine 2 G »; 47e ligne, au lieu de: « Orange idanthrène à R », lire: « Orange indanthrène à R ».

Nomination des membres du groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles passés par les administrations publiques et les entreprises nationales.

Le ministre des affaires économiques,

Vu le décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952 portant création d'un groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles (marchés à façon et marchés de fournitures) passés par les administrations publiques et les entreprises nationales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour constituer le groupe permanent d'étude des marchés d'articles textiles créé par le décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952, en application de l'article 3, dernier alinéa dudit texte:

Président: le directeur général des prix et du contrôle économique, ou son représentant.

A. — REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS SUR PROPOSITION DES MINISTRES OU SECRÉTAIRES D'ÉTAT INTÉRESSÉS

Au titre du ministère des affaires économiques.

Direction des programmes économiques:
Membre titulaire: M. Garrigue.
Membre suppléant: M. Laurent.

Au titre du commissariat général au Plan.

Membre titulaire: M. de Clinchamps (Félix).
Membre suppléant: M. Puget (Yves).

Au titre des ministères des relations avec les Etats associés et de la France d'outre-mer.

Membre titulaire: M. l'intendant militaire Cuinières.
Membre suppléant: M. l'intendant militaire adjoint Arents.

Au titre du ministère de l'industrie et de l'énergie.

Membres titulaires: M. J.-P. Lévy directeur des industries diverses et des textiles; M. l'inspecteur général Schwob.
Membres suppléants: M. Lavenant, sous-directeur des textiles; M. Dambournet, chef du service des commandes administratives, à la sous-direction des textiles.

Au titre du ministère de l'intérieur.

Membre titulaire: M. Mercadier, chargé de mission.
Membre suppléant: Mme André, attaché de préfecture.

Au titre du ministère de la défense nationale et des forces armées

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Membre titulaire: M. l'intendant militaire Massotte.
Membres suppléants: M. l'intendant militaire Bernardin; M. l'intendant militaire Boiron.

Secrétariat d'Etat à l'air.

Membre titulaire: M. le commissaire Bislaudeau.

Secrétariat d'Etat à la marine.

Membre titulaire: M. le commissaire principal Ladrange.
Membres suppléants: M. le commissaire Blaquière; M. l'administrateur en chef Lasserre.

Au titre du ministère des finances.

Membre titulaire: M. Davič, administrateur civil.
Membre suppléant: M. Layer, administrateur civil.

Au titre du ministère des transports, des travaux publics et du tourisme.

Membre titulaire: M. Lagarde, administrateur civil.
Membres suppléants: M. Portal, inspecteur principal à la Société nationale des chemins de fer français. Deux autres suppléants, l'un au titre du secrétariat d'Etat à la marine marchande, l'autre au titre du secrétariat général à l'aviation civile, seront désignés ultérieurement.

Au titre du ministère de la santé publique et de la population.

Membre titulaire: Mme Tournon, administrateur civil.
Membre suppléant: M. Collignon, administrateur civil.

Au titre du ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Membre titulaire: M. Pasquiet, inspecteur principal.

Au titre du ministère de l'agriculture.

Membre titulaire: M. Juvanon du Vachat, conservateur des eaux et forêts.
Membre suppléant: M. Heitz, ingénieur des eaux et forêts.

B. — REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION

Membre titulaire: M. Birle, directeur général.

C. — REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE, AVEC VOIX CONSULTATIVE, SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Branches:

Coton. — Membres titulaires: MM. Trocme et Ce Calan; membres suppléants: MM. Richard et Devinck.

Laine. — Membres titulaires: MM. de Laire et Ronceray. Membres suppléants: MM. Claude Zimmern et Bernardie.

Textiles artificiels et synthétiques. — Membre titulaire: M. Roux. Membres suppléants: MM. Geliot et Lacan.

Soierie. — Membre titulaire: M. Dalmais. Membre suppléant: M. Vigier.

Lin. — Membres titulaires: MM. Max Deschamps et Rifler. Membres suppléants: MM. Emile Boize et Ludovic Colombier.

Jute. — Membre titulaire: M. de Watteville. Membre suppléant: M. Simon Kahn.

Fibres dures. — Membre titulaire: M. Champigny. Membre suppléant: M. Paul Lantelme.

Confection. — Membre titulaire: M. Achard.

Art. 2. — En application de l'article 5, deuxième et troisième alinéa du décret n° 52-1321 du 11 décembre 1952 et sur proposition du ministre de l'industrie et de l'énergie, sont nommément désignés pour siéger au sein du groupe d'étude, à titre consultatif, et pour les questions de leur compétence respective, en tant que représentants des branches d'activité non prévues dans l'article 3 du décret fixant la composition du groupe ou qu'experts assistant les membres titulaires nommés en exécution dudit article:

Bonneterie. — Membre titulaire: M. William Tapie. Membre suppléant: M. Jouvet.

Artisans du textile. — Membre titulaire: M. Ressicaud. Membre suppléant: M. Granger ou toute personne spécialement habilitée à cet effet par le membre titulaire.

Confection et industries de l'habillement. — Experts:

Vêtement masculin: M. Joannis.

Chemiserie-lingerie: M. Jacquesson.

Industries diverses de l'habillement: M. Pierre Rouchy.

Fabrication d'uniformes: M. Emile Mousseau.

Fabrication d'équipements: M. Emile Coche.

Conformément aux dispositions de l'article 5 précité, le groupe d'étude peut faire appel à tous autres experts ou techniciens dont il juge utile de recueillir l'avis.

Art. 3. — Le directeur général des prix du contrôle économique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1953.

ROBERT BURON.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ouverture d'un concours d'agrégation des facultés de droit de 1953 (sections de droit privé et de droit romain-histoire du droit) et fixation de certaines dispositions pour l'organisation de ce concours.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu les arrêtés des 25 juillet 1929, 15 mars 1938 et 12 septembre 1950 relatifs au règlement du concours d'agrégation des facultés de droit;

Vu le décret du 31 octobre 1950 portant règlement d'administration publique relatif à certaines conditions de nomination des agrégés des facultés de droit;

Vu les arrêtés interministériels du 16 mars 1953 fixant le nombre des places mises au concours d'agrégation des facultés de droit de 1953 (sections de droit privé et de droit romain-histoire du droit),

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves du concours d'agrégation des facultés de droit (session de 1953) commenceront aux dates suivantes:

Section de droit privé: 28 septembre 1953.

Section de droit romain-histoire du droit: 1er octobre 1953.

Art. 2. — Les candidats aux épreuves visées à l'article 1er ci-dessus devront se soumettre à un examen médical effectué par un médecin assermenté, désigné par l'administration, en vue d'apprécier leur aptitude physique à l'exercice d'une fonction publique, y compris à l'étranger ou dans l'Union française.

Art. 3. — Les candidats proposés par le jury pour l'admission définitive, qui seront nommés en vue de leur affectation dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger, dans les Etats associés ou dans les territoires d'outre-mer devront, au préalable, souscrire l'engagement de servir dans ledit établissement pendant une durée minimum de deux ans pour la faculté de droit de l'Indochine et de quatre ans dans les autres établissements mentionnés ci-dessus.

Art. 4. — Les jurys des concours dresseront pour chacune des deux sections et transmettront au ministère de l'éducation nationale, dans les conditions définies par l'arrêté susvisé du 25 juillet 1929, la liste établie par ordre de mérite des candidats proposés pour l'admission définitive, dans la limite du nombre des places mises au concours.

L'affectation et la nomination des candidats visés à l'article 3 ci-dessus font l'objet de décisions simultanées des ministres intéressés et du ministre de l'éducation nationale.

Les intéressés sont placés en position de détachement auprès des ministres des Etats associés, de la France d'outre-mer ou des affaires étrangères pour occuper l'un des emplois visés à l'article 3 ci-dessus.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, notamment celles de l'arrêté du 8 avril 1952.

Fait à Paris, le 24 mars 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Délégation de pouvoirs.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au directeur des industries diverses et des textiles pour exercer les pouvoirs conférés par la loi du 19 janvier 1943 aux répartiteurs, en ce qui concerne les matières premières et produits industriels de la compétence des sections de répartition:

Textiles; cuirs et pelleteries; papier et carton; produits divers; bois et produits du bois.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des industries diverses et des textiles, cette délégation est reportée de plein droit sur le directeur adjoint des industries diverses et des textiles.

Fait à Paris, le 23 mars 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Modification de l'arrêté du 6 septembre 1952 portant création d'une commission consultative du charbon et de l'acier.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 52-1016 du 3 septembre 1952 fixant la représentation du Gouvernement français au conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et les relations entre le Gouvernement français et la Communauté;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1952 portant création d'une commission consultative du charbon et de l'acier,

Arrête:

Art. 1er. — L'alinéa 2 de l'article 1er de l'arrêté du 6 septembre 1952 portant création d'une commission consultative du charbon et de l'acier est modifié et complété comme suit:

« Elle est composée de représentants des producteurs, des négociants et des utilisateurs du charbon et de l'acier, des producteurs de minerais, des négociants en ferrailles, ainsi que de représentants des syndicats du personnel ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 mars 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Nomination de membres de la commission consultative du charbon et de l'acier.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 52-1016 du 3 septembre 1952 fixant la représentation du Gouvernement français au conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et les relations entre le Gouvernement français et la Communauté;

Vu l'arrêté du 16 septembre 1952 portant création d'une commission consultative du charbon et de l'acier;

Vu l'arrêté du 4 octobre 1952 portant nomination des membres de la commission consultative du charbon et de l'acier;

Vu l'arrêté du 23 mars 1953 portant modification de l'arrêté du 16 septembre 1952;

Sur la proposition du directeur des mines et de la sidérurgie,

Arrête:

Art. 1er. — M. Thibault (Jacques), vice-président de la chambre syndicale des mines de fer de France, est nommé membre de la commission consultative du charbon et de l'acier, en remplacement de M. Chanzy (Jacques), président de la chambre syndicale des mines de fer de France.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission consultative du charbon et de l'acier:

M. Descamps (Eugène), représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Sauty (Joseph), représentant de la confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Pagliano (Georges), représentant de la confédération générale du travail force ouvrière.

M. Schwob (René), représentant de la confédération générale du travail force ouvrière.

M. Bertrand (Yves), représentant de la confédération générale des cadres.

Art. 3. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 mars 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 mars 1953, M. Lapalu (Bertil), administrateur civil de 2e classe, 2e échelon, en service détaché auprès du centre technique des industries graphiques, est réintégré dans ses fonctions à l'administration centrale à compter du 1er avril 1953.

Mines.

Par arrêté du 19 mars 1953, M. Tison (Gustave), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), de classe exceptionnelle, admis à la retraite à compter du 1er mars 1950, est nommé professeur honoraire à l'école technique des mines de Douai.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 53-238 du 24 mars 1953 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre du budget,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 modifiée sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles et notamment son article 82 (1er alinéa), ainsi conçu :

« Les conditions d'application de la présente loi seront déterminées par un règlement d'administration publique »;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 susvisée;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — A l'alinéa 1er de l'article 39, à l'article 62, à l'alinéa 1er de l'article 128 et à l'alinéa 1er de l'article 133 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité les mots : « avec demande d'avis de réception » sont supprimés.

Art. 2. — Un article ainsi rédigé, qui prend le n° 65 *bis*, est inséré dans le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité :

« *Art.* 65 bis. — Les avances faites pour le payement des frais afférents aux soins de toute nature tels que fournitures de médicaments, fournitures autres que les médicaments ainsi que les frais d'hospitalisation, sont remboursées par la caisse, sur production des pièces justificatives, éventuellement visées comme il est dit au deuxième alinéa de l'article 64, dans la limite du tarif qui aurait été appliqué si la victime avait été soignée en France, sans que le remboursement puisse excéder les dépenses réellement engagées.

« Toutefois, la limite du tarif applicable en France pourra être dépassée lorsque les conditions suivantes se trouveront réunies :

« Les soins présentent un caractère d'urgence ne permettant pas de les différer jusqu'au retour de l'intéressé en France;

« Les soins sont donnés dans des conditions comparables tant à celles qui seraient appliquées en France en matière d'assurances sociales conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 octobre 1945 qu'à celles qui s'appliquent dans le pays considéré, aux victimes d'accidents du travail.

« Pour l'appréciation de ces deux conditions et la détermination du tarif applicable, la caisse pourra demander leur concours :

« S'il s'agit d'un territoire de l'Union française, aux autorités locales;

« S'il s'agit d'un pays étranger, soit aux organismes centraux de sécurité sociale du pays dans les conditions prévues par la convention intervenue entre ce pays et la France en matière de sécurité sociale, soit à défaut d'une telle convention, aux autorités consulaires françaises. Lorsqu'il existe, dans le pays considéré, une législation de réparation des accidents du travail, les frais ne pourront excéder le tarif applicable aux victimes d'accidents du travail dans ce pays ».

Art. 3. — L'article 89 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité est modifié comme suit :

« *Art.* 89. — En matière de prothèse dentaire, sauf en ce qui concerne la prothèse maxillo-faciale à laquelle sont applicables les dispositions du présent chapitre, les mutilés se font appareiller chez un praticien de leur choix, après décision de la commission prévue au dernier alinéa de l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 dans les conditions fixées par l'article 27 du décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 et par la nomenclature générale des actes professionnels sous réserve des dispositions spéciales fixées par arrêté interministériel pris conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 30 octobre 1946.

« La caisse primaire de sécurité sociale paye directement le praticien sur présentation de la note de frais établie sur la base du tarif fixé conformément aux dispositions de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 d'après la nomenclature générale des actes professionnels ».

Art. 4. — L'article 103 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité est modifié comme suit :

« Le salaire servant de base au calcul de l'indemnité journalière et des rentes par application des articles 46 et 48 de la loi du 30 octobre 1946 s'entend de l'ensemble des salaires ou des gains afférents à la période à considérer dans chacun des cas prévus aux articles 104 et 108 ci-après, compte tenu, s'il y a lieu, des avantages en nature et des pourboires, déduction faite des frais professionnels et des frais d'atelier et non comprises les prestations familiales légales, ni les cotisations patronales de sécurité sociale.

« La rémunération de base fait l'objet d'un abattement en raison des frais professionnels qui y sont incorporés, lorsque le travailleur bénéficie, en matière d'impôts sur les traitements et salaires d'une réduction propre, en sus du taux général de réduction pour frais professionnels. Le taux d'abattement de la rémunération est égal au taux de cette réduction supplémentaire ».

Art. 5. — L'article 105 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité est modifié comme suit :

« Dans les cas énumérés ci-après, il y a lieu de déterminer le salaire journalier de base comme si la victime avait travaillé pendant le mois, les vingt-huit jours, les trois mois ou les douze mois dans les mêmes conditions :

« *a*) La victime travaillait, au sens de la loi du 30 octobre 1946, depuis moins d'un mois, de vingt-huit jours, de trois mois ou de douze mois au moment de l'arrêt de travail;

« *b*) La victime n'avait pas accompli les périodes de travail visées à l'article précédent, en raison de maladie, longue maladie, accident, maternité, chômage total ou partiel constaté par le service administratif qualifié, fermeture de l'établissement à la disposition duquel l'intéressé est demeuré, congé non payé à l'exclusion des absences non autorisées, services militaires ou appel sous les drapeaux;

« *c*) La victime, bénéficiaire d'une indemnité de changement d'emploi pour silicose, s'est trouvée effectivement sans emploi au cours de la période à considérer;

« *d*) La victime avait changé d'emploi au cours de la période à considérer.

« Dans ce cas, le salaire de base est déterminé à partir du salaire afférent à l'emploi occupé au moment de l'arrêt du travail. Toutefois, si le salaire de base ainsi déterminé se trouve inférieur au montant global des rémunérations réellement perçues dans les différents emplois au cours de la période à considérer, c'est sur ce montant global que doit être calculée l'indemnité journalière ».

Art. 6. — Le deuxième alinéa de l'article 120 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité est remplacé par le texte suivant:

« Le montant de l'allocation provisionnelle ne peut être supérieur au montant probable des arrérages correspondant à un trimestre pour chaque catégorie d'ayants droit. Il n'est pas versé d'allocation provisionnelle lorsqu'il s'agit d'un bénéficiaire du droit au capital décès prévu à l'article 73 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, à moins que ce capital ne soit inférieur au montant du premier trimestre d'arrérages, auquel cas l'intéressé pourra recevoir la différence entre la valeur de ces arrérages et le capital ».

Art. 7. — L'article 135 du décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 précité est complété par un deuxième alinéa ainsi conçu:

« Ce même salaire fictif est pris en considération dans le cas où, à la date de la première constatation médicale de la maladie, dans le délai de prise en charge visé à l'article 71, cinquième alinéa, de la loi du 30 octobre 1946, la victime n'exerçait plus aucune activité salariée ou assimilée ».

Art. 8. — Le ministre des finances, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret n° 53-230 portant modification des articles 147 et 148 du décret n° 46-1378 du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 mars 1953: page 2882, article 147, paragraphe 1er, au lieu de: « 58.000 F si le salaire est réglé par mois », lire: « 38.000 F si le salaire est réglé par mois ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 24 mars 1953, sont nommés, à compter du 1er janvier 1953, dans le corps des ingénieurs, les agents titulaires ci-après des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme:

NOM ET PRÉNOM	ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE situation dans le grade d'ingénieur.		DÉLÉGATION départementale ou interdépartementale.
	Grade.	Classe	Echelon	Classe	Echelon	
Balland (Gilbert).	Reviseur principal.	—	3e	—	Exceptionnel.	Vosges.
Polliart (André)...	Reviseur...	1re	2e	1re	2e	Calvados.
Vuébat (Jacques).	Reviseur...	1re	3e	1re	3e	Marne.

Dans leur nouveau grade, les intéressés conservent, à titre personnel, le bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 26 mars 1953.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi (n° 1458) tendant à accorder un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires à l'occasion du 10e anniversaire de la rentrée en guerre de l'Afrique du Nord aux côtés des alliés, le 8 novembre 1942. (Nos 5652-5814. — M. de Monsabert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski (n° 2795) tendant à inviter le Gouvernement à préserver le patrimoine de la France et à assurer l'ouverture au public de tous les monuments ou sites ayant un caractère historique ou artistique. (N° 5969. — M. Kir, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367. (Nos 3135-5831-5837. — M. Defos du Rau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote du projet de loi (n° 3778) portant additions et modifications à l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant l'ordre national des pharmaciens et étendant aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle l'application de la présente ordonnance ainsi modifiée. (Nos 4875-5718-5870. — M. Juglas, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Discussion du projet de loi (n° 5989) portant ouverture de crédits en vue du rétablissement des ouvrages publics endommagés au cours des inondations du mois de décembre 1952 dans le département de la Gironde et de la tempête exceptionnelle des 31 janvier, 1er et 2 février 1953 dans les départements du Nord de la France. (N° 6011. — M. Bénard, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution (n° 5206) de M. Paul Reynaud et plusieurs de ses collègues tendant à la création, en vertu de l'article 11 (alinéa 4) du règlement, d'une commission de coordination pour l'étude des questions relatives à la communauté européenne du charbon et de l'acier. (N° 5495. — M. Minjoz, rapporteur.)

7. — Suite de la discussion: I. du projet de loi relatif au contentieux administratif (Dispositions relatives à la compétence des tribunaux administratifs); II. des propositions de loi: 1° de M. Jacques Bardoux relative au recrutement, à l'organisation et à la composition des conseils de préfecture; 2° de M. Charlet, sénateur, et plusieurs de ses collègues portant réorganisation des conseils de préfecture, modification de leur recrutement et de leur compétence, et leur substituant l'appellation de tribunal administratif (Dispositions relatives à la compétence des tribunaux administratifs); III. des propositions de loi 1° de M. Jacques Bardoux relative au recrutement, à l'organisation et à la composition des conseils de préfecture; 2° de MM. Maurice Grimaud et Prélot relative au contentieux administratif. (Nos 67 54-3337-4084-5744-5855. — M. Wasmer, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi (n° 4839) relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique. (Nos 5551-5679-6008. — M. Moynet, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi (n° 4937) portant création de « tribunaux permanents des forces armées », de « tribunaux de cassation permanents des forces armées » et d' « établissements pénitentiaires des forces armées » pour le jugement et la détention des militaires marins et assimilés. (Nos 5687. — M. Loustaunau-Lacau, rapporteur.)

10. — Discussion générale des propositions de loi: 1° de M. Senghor et plusieurs de ses collègues (n° 2412) tendant à assurer la sauvegarde de la production des arachides dans les territoires d'outre-mer; 2° de M. Maurice Lenormand et plusieurs de ses collègues (n° 3298) tendant à assurer la sauvegarde de la production du coprah, des palmistes et des corps gras dérivés de ces produits dans les territoires d'outre-mer; 3° de Mme Poinso-Chapuis et plusieurs de ses collègues (n° 3717) tendant à régulariser le marché des corps gras. (Nos 4895-5635. — M. Francis Vals, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi (n° 5762) tendant à élever le maximum des bonifications susceptibles d'être accordées aux déposants de la caisse nationale d'assurances sur la vie atteints d'une incapacité absolue de travailler. (N° 5996. — M. Joubert, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi (n° 5218) concernant l'institution de recettes au profit de l'établissement national des invalides de la marine. (N° 5892. — M. René Schmitt, rapporteur.)

3. — Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 26 mars 1953.

N° 5013. — Rapport de M. Garnier au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi tendant à la validation pour le calcul de la pension de retraite des personnels tributaires des lois des 2 août 1949 et 21 mars 1928 des services accomplis dans les établissements en cause antérieurement à leur prise en charge par l'Etat.

N° 5157. — Rapport de M. Garnier au nom de la commission des pensions sur le projet de loi portant modification de l'article 105 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, annexé au décret du 20 octobre 1947.

N° 5810. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay tendant à assurer aux enfants ayant fait l'objet d'une légitimation adoptive ou d'une adoption, la délivrance d'actes d'état civil conformes à leur filiation adoptive (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5815 (rectifié). — Proposition de loi de M. Alcide Benoit tendant à l'interdiction de l'acquisition de biens fonciers à usage agricole et viticole par des sociétés commerciales ou industrielles (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5838. — Proposition de loi de M. Wagner tendant à accorder certains avantages de carrière aux magistrats, fonctionnaires et agents des services publics et de la Société nationale des chemins de fer français en fonctions au 3 septembre 1939 dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, expulsés ou repliés en raison de l'annexion de fait, revenus exercer dans ces départements entre la date de la libération du territoire et le 31 décembre 1945 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 5877. — Avis de M. Gabriel Paul au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi modifiant l'article 45 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée accordant les permissions et la gratuité des transports aux jeunes gens sous les drapeaux.

N° 5878. — Avis de M. Gabriel Paul au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 1er de la loi du 22 juillet 1948 accordant des permissions spéciales aux soldats agriculteurs.

N° 5957. — Rapport de M. Rousselot au nom de la commission de la famille sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 17 de la loi du 15 avril 1943 relatif à l'assistance à l'enfance en vue de permettre le dépôt des fonds pupillaires dans les caisses régionales de crédit agricole mutuel.

N° 5968. — Proposition de loi de M. Guthmuller tendant à modifier l'article 13 de la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 6008. — Avis de M. Guy La Chambre au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique.

N° 6009. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur le projet de loi concernant la dénomination du territoire formé par les Etablissements français de l'Océanie.

N° 6010. — Avis, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 8 de la loi du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer et les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires.

N° 6011 (1). — Rapport de M. Bénard, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant ouverture de crédits en vue du rétablissement des ouvrages publics endommagés au cours des inondations du mois de décembre 1952 dans le département de la Gironde et de la tempête exceptionnelle des 31 janvier, 1er et 2 février 1953 dans les départements du Nord de la France.

N° 6015. — Rapport supplémentaire de M. Laborbe, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à ouvrir un nouveau délai pour le versement des cotisations prévues par la loi n° 50-975 du 16 août 1950 adaptant la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières.

N° 6019. — Rapport de M. Moynet, au nom de la commission des moyens de communication, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'aviation civile et commerciale.

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Billiemaz, Caliot (Olivier), Castera, Catoire, Chatenay, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Desson, Mme Estachy, MM. Gaubert, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Lebon, Mabrut, Maurice-Bokanowski, Morève, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Catrice, Catroux, Alfred Costes, Jarrosson, Quénard.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Billotte, Biloux, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delbos (Yvon), Devinat, Faure (Edgar) (Jura), Faure (Maurice) (Lot), Gaborit, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Lecannet, Mayer (Daniel) (Seine), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Raymond-Laurent, Rosenblatt, Schneiter.

Excusé. — M. Vendroux.

Suppléants. — Mme Lefebvre (de M. Aujoulat), MM. Kriegel-Valrimont (de M. Bonte), André Lenormand (de M. Cachin), Tourtaud (de M. Pierre Cot), Moisan (de M. André Denis), Mmes Poinso-Chapuis (de M. de Menthon), Estachy (de Mme Sportisse), MM. Lefèvre (de M. Vassor), Lapie (de M. Verdier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Cayelier, Charpentier, Deloeuf, Fourvel, Garavel, Guitton (Antoine) (Vendée), Kauffmann, Laborde, Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Méhaignerie, Noe (de La), Paul (Gabriel), Pelleray, Ritzenthaler, Rochet (Waldeck), Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Tremouilhe.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 25 mars 1953

Présents. — MM. Baurens, Castera, Commentry, Conte, Delcos, Fabre, Gau, Gourdon, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Mme Laissac, MM. Laplace, Liquard, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Paternot, Mme Roca, MM. Saivre (de), Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné.

Excusés. — MM. Guichard, Lalle, Monin.

Suppléant. — M. Vals (de M. Rey).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Arnal, Badie, Billat, Bouret (Henri), Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Ducos, Fredet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Kœnig, Legaret, Malliez, Manceau (Robert) (Sarthe), Morellet, Métayer, Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Reille-Soult, Taillade, Triboulet, Villon (Pierre).

Excusés. — MM. Capdeville, Max Lejeune, Loustaunau-Lacau, de Pierrebourg, de Villeneuve.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Billères, Binot, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Delachenal, Doutrelloi, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Gau, Guérard, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Le Sciellour, Mlle Marzin, MM. Montgolfier (de), Prélot, Priou, Signor, Soustelle, Thamier, Thibault, Velonjara, Viatte.

Suppléants. — MM. Commentry (de M. Bourgeois), Vals (de M. Bèche), Mme Grappe (de M. Cogniot), MM. Moisan (de Mlle Dienesch), Gaubert (de M. Gilliot), Lenormand (de M. Giovoni), Gabelle (de M. Guissou), Lacaze (de M. Maga), Goudoux (de M. Pierrard), Vallon (de M. Raingeard), Liquard (de M. Schmittlein).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Barrot, Béné (Maurice), Billiemaz, Cayeux (Jean), Cochart, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Frugier, Guislain, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Montgolfier (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mme Poinso-Chapuis, M. Rezaudie, Mme Roca, MM. Savale, Segelle.

Excusés. — MM. Barbier, Charret, Chassaing, Coirre, Mme Rabaté.

Commission des finances.

3e séance du mardi 24 mars 1953.

Présents. — MM. Cristofol, Dagain, Dorey, Gabelle, Leenhardt (Francis), Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Pluchet, Reynaud (Paul).

Assistait en outre à la séance. — M. Saint-Cyr.

1re séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Buriot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, Denais (Joseph), Dorey, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gozard (Gilles), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Leenhardt (Francis), Massot (Marcel), Mazier, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Charpentier (de M. Simonnet); Diethelm (de M. Jacquet); Guérard (de M. Pierre-André).

2e séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bénard (François), Boisdé, Buriot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Gabelle, Gozard (Gilles), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Leenhardt (Francis), Massot (Marcel), Mazier, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléant. — M. Diethelm (de M. Marc Jacquet).

Assistaient en outre à la séance. — M. R. Schmitt, M. R. Coutant, M. Bouvier O'Cottereau.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bendjelloul, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Dejean, Delmotte, Demusois, Durroux, Genton, Mme Grappe, MM. Quilici, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Wagner.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bardon (André), Benbhamed (Mostefa), Cherrier, Ceudert, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Duveau, Félice (de), Gautier, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Laforest, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Reille-Soult, Rolland.

Suppléants. — MM. Binot (de M. Briffod), Guérard (de M. Chamant), Coudray (de M. Michaud), Midol (de Mme Rabaté), Desson (de M. Sissoko), Quénard (de M. Valentino), Baudry d'Asson (de M. Vigier).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séances du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bettencourt, Bignon, Bouret (Henri), Cermolacce, Defferre, Fayet, Febvay, Gaborit, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Henneguelle, Michaud (Louis) (Vendée), Monteil (André) (Finistère), Reeb, Schmitt (René) (Manche), Sesmaisons (de), Signor, Tirolien.

Suppléants. — MM. Alcide Benoit (de M. Bissol), Marcel Noël (de M. Marc Dupuy).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents — MM. Anthonioz, Barthélemy, Béné (Maurice), Benoit (Alcide) (Marne), Faraud, Febvay, Golvan, Henneguelle, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Moynet, Noël (Marcel) (Aube), Peytel, Regaudie, Sibué, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. Nigay, Schaff, Le Sénéchal, Paul Couston.

Suppléants. — MM. Cermolacce (de M. Dufour), Mabrut (de M. Arnal).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Badie, Bendjelloul, Berthet, Bignon, Devemy, Dixmier, Mme Gabriel-Péri, M. Godin, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Mercier (Michel), Mouchet, Peltre, Pradeau, Rosenblatt, Tourné.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Bouvier O'Cottereau, Caliot, Catoire, Chabenat, Couston (Paul), Coutant (Robert), Desgranges, Elain, Furaud, Goudoux, Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Le Sciellour, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Moynet, Peytel, Sibué, Sion, Titeux, Valabrègue, Védrines.

Excusés. — MM. Bichet, Guichard, Krieger, de Pierrebourg.

Suppléants. — MM. Rolland (de M. Bessac), Cermolacce (de M. Mullet), Signor (de M. Martel), Mazier (de M. Deixonne).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Cavelier, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Damette, Elain, Fouyet, Gaubert, Gravoille, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Midol, Nisse, Pelleray, Peltre, Petit (Eugène Claudius), Raymond-Laurent, Rousselot, Saint-Cyr, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusé. — M. Garet.

Suppléant. — M. Bouxom (de M. Klock).

Assistait en outre à la séance. — M. Maurice Grimaud, rapporteur pour avis de la commission de la justice.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Arbellier, Bernard, Besset, Bouxom, Cochart, Colin (Yves) (Aisne), Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Dubois, Fayet, Fouyet, Mme Galicier, MM. Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Liautey (André), Linet, Maillet, Meck, Musmeaux, Patinaud, Petit (Eugène Claudius), Renard (Adrien) (Aisne), Sion, Titeux, Viatte.

Excusé. — M. Garet.

Suppléants. — Mme Estachy (de M. Camphin), MM. Boisdé (de M. Samson), Halbout (de M. Duquesne).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 26 mars 1953, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Rapport (n° 5832) fait par M. R. Schmitt, au nom de la commission de la marine marchande, sur le projet de loi (n° 5218) concernant l'institution de recettes au profit de l'établissement national des invalides de la marine. — M. Mazier, rapporteur pour avis.

Audition de M. Jean-Moreau, ministre du budget.

II. — Proposition de résolution (n° 6005) de M. Joseph Denais, tendant à inviter le Gouvernement à proroger jusqu'au 15 avril le délai de déclaration accordé aux entreprises industrielles et commerciales ayant clôturé leur exercice 1952 le 31 décembre. — M. le rapporteur général.

Audition de M. Jean-Moreau, ministre du budget.

III. — Proposition de résolution (n° 6006) de M. Gabelle tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 20 avril la date limite du dépôt des déclarations des bénéfices industriels et commerciaux. — M. le rapporteur général

Audition de M. Jean-Moreau, ministre du budget.

IV — Projet de loi (n° 5798) portant aménagements fiscaux (art. 66 et amendement n° 44 C. F.). — M. le rapporteur général.

Audition de M. Jean-Moreau, ministre du budget.

V. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République (n° 5998) sur le projet de loi (n° 4186) adopté par l'Assemblée nationale portant majoration des taux de majoration de certaines rentes viagères et extension du régime des majorations. — M. Joseph Denais, rapporteur.

VI. — Urgence sur la proposition de loi (n° 6004 de M. P. Abelin et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le financement de la commémoration du quatrième anniversaire de la mort de Rabelais. — M. Simonnet, rapporteur.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 26 mars 1953, à quinze heures (local de la commission n° 220):

Rapport de M. Louis Michaud sur le projet de loi (n° 5891) prorogeant la loi du 3 avril 1950 portant organisation provisoire des transports maritimes.

La commission de la presse se réunira le vendredi 27 mars 1953, à onze heures (local de la commission n° 230):

Rapport de M. Lanet sur l'avis (n° 5899) du Conseil de la République concernant la proposition de loi tendant à faire assurer la représentation des entreprises de presse par les organisations professionnelles les plus représentatives.

Réunions de commissions du jeudi 26 mars 1953.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 255.

Commision de l'intérieur, à quinze heures. — Local n° 207

Commission de la marine marchande et des pêches, à quinze heures. — Local n° 220.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 219.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254

Commission de la défense nationale, sous-commission d'étude des problèmes de défense nationale, quinze minutes après la fin de la réunion de la commission de la défense nationale. — Local n° 213.

Sous-commission de la recherche scientifique, à dix-sept heures. — Local n° 262.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 26 mars 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. (N°s 61 et 153, année 1953. — M. Radius, rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales et à compléter la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. (N°s 191 et 212, année 1953. — M. Michel Debré, rapporteur.)

3. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à augmenter, par la perception de taxes sur les transports par navigation intérieure, les dotations de l'Etat à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables. (N° 160, année 1953. — M. N..., rapporteur.)

4. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à faciliter certaines opérations de reconstruction. (N° 179, année 1953. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

5. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la législation sur les habitations à loyer modéré. (N°s 180 et 207, année 1953. — M. Denvers, rapporteur; et n° , année 1953. — Avis de la commission des finances. —M. N..., rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 26 mars 1953.

N° 192. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux régimes des retraites des anciens instituteurs des houillères intégrés dans les cadres de l'enseignement public.

N° 195. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à homologuer la décision de l'Assemblée algérienne instituant un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs.

N° 196. — Projet de loi autorisant la cession d'un terrain domanial à la société anonyme d'habitations à loyer modéré de l'université de Toulouse.

N° 197. — Projet de loi portant unification de la législation sur les spectacles dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle.

N° 199. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 2 de la loi réglementant la profession d'opticien lunetier détaillant.

N° 203 — Projet de loi concernant les amendes de simple police.

N° 207. — Rapport de M. Denvers sur le projet de loi modifiant la législation sur les habitations à loyer modéré.

N° 211. — Projet de loi relatif à la vaccination antidiphtéreuse obligatoire.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Brizard, Carcassonne, Chaintron, Chazette, Michel Debré, Hamon (Léo), Lelant, Léonetti, Moutet (Marius), Petit (général), Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Réveillaud, Sailer, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).

Suppléant. — M. d'Argenlieu.

Excusés. — MM. Pernot (Georges), Torrès (Henry).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Louis André), de Bardonnèche, Bataille, Georges Boulanger, Capelle, Claparède, Claudius Delorme, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Gravier, Hoeffel, Koessler, Le Léannec, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Primet, de Raincourt.

Excusés. — MM. Bels, Brettes, Fournier (Bénigne), de Pontbriand.

Suppléant. — M. Houdet.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM Alric, Barret (Charles), Berlioz, Clerc, Maroselli, Michelet, de Montullé, Petit (général), Pic, Pidoux de La Maduère, Rotinat, Rupied, Voyant.

Suppléant. — M. Radius.

Excusés. — MM. Barre (Henri), de Maupeou, Schleiter.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Canivez, Delrieu, Lafforgue (Louis), Lamousse, Lelant, Poisson, Primet.

Excusés. — MM. Bordeneuve, Chevallier (Paul), Delalande, Lacaze, Lassagne, Lemaitre, de Maupeou, Morel (Charles), Southon.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — M. Donnefous (Raymond), Mmes Cardot (Marie-Hélène), Delabie, M. Deutschmann, Mme Girault, MM. Le Basser, Le Gros, Mollie (Marcel), Paget (Alfred), Parisot, Plait, Réveillaud, Varlot, Vourc'h.

Excusés. — MM. Dubois (René), Lacaze (Jean), Southon.

Commission des finances.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), de Montalembert, Rogier, Roubert (Alex), Sclafer, Walker (Maurice).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Claireaux, Dia (Mamadou), Razac, Riviérez.

Excusés. — MM. Aubé (Robert), Castellani, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. Durand-Réville, Grassard, Lafleur, Motais de Narbonne, Rucart (Marc).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

1re *séance du mercredi 25 mars 1953.*

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Boivin-Champeaux (Jean), Carcassonne, Charlet (Gaston), Delalande, Geoffroy (Jean), Gilbert Jules, Hauriou, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Maire (Georges), Marcilhacy, Mollie (Marcel), Namy, Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Vauthier.

Délégués. — M. Bardon-Damarzid (de M. Giacomoni), M. Carcassonne (de M. Tailhades), M. Mollie (de M. Biatarana).

2e *séance du mercredi 25 mars 1953.*

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Carcassonne, Charlet (Gaston), Delalande, Jozeau-Marigné, de La Gontrie, Maire (Georges), Marcilhacy, Mollie (Marcel), Namy, Péridier, Pernot (Georges), Reynouard.

Délégués. — M. Bardon-Damarzid (de M. Giacomoni), M. Carcassonne (de M. Tailhades), M. Mollie (de M. Biatarana).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Boutonnat, Canivez, Chazette, Chochoy, Darmanthé, Denvers, Driant, Dupic, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Lafforgue (Louis), Le Léannec, Lemaitre (Claude), Malécot, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yvon (Joseph).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Mollie (au titre de la commission de la justice).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé (Marcel), Chastel, Dassaud, Mmes Devaud (Marcelle), Girault, MM. Montpied, Ruin (François), Tharradin.

Excusés. — MM. Baratgin, Fournier (Bénigne), Minvielle, Raynouard.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 26 mars 1953, à dix heures trente (local de la commission):

Projet de loi (n° 4921 A. N., 2e législ.) (C. R. n° 160, année 1953) (Taxes sur les transports pour navigation intérieure). — Rapporteur: M. Walker.

Projet de loi (n° 5528 A. N., 2e législ.) (C. R. n° 179, année 1953) tendant à faciliter certaines opérations de reconstruction. — Rapporteur pour avis: M. Bousch.

Projet de décret relatif à la modification temporaire de l'assiette et des taux de redevances alimentant le fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés. — Rapporteur: M. Alric.

Réunions de commissions du jeudi 26 mars 1953.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à quatorze heures trente. — Local n° 202.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 217.

Commission de la production industrielle, à onze heures. — Local n° 274.

Sous-commission « entreprises nationalisées », à quinze heures. — Local de la commission des finances.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du jeudi 26 mars 1953.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs, 1er bureau, élection par l'assemblée algérienne de M. Hambroun Abdelkader, en remplacement de M. Mécheri. — M. Guyard, rapporteur.

2. — Discussion d'urgence de la proposition de MM. Bougenot, Alduy, Laurent-Eynac et Jacobson, tendant à inviter le Gouvernement à prendre l'initiative d'une réunion du haut conseil de l'Union française. — (N° 127, année 1953, M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Boisdon et Le Brun Kéris, tendant à demander au Gouvernement, particulièrement à M. le ministre de l'éducation nationale, de prendre toutes mesures utiles pour encourager la naissance de rapports personnels entre écoliers de la métropole et écoliers des pays d'outre-mer, spécialement en orientant l'action de chaque académie métropolitaine vers l'un des pays d'outre-mer dépendant de la République ou de l'Union française. (N°s 145, année 1952 et 101, année 1953. — Mme Tran Van Chuong, rapporteur; n° 105, année 1953. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin, Griaule, Scelles et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à: 1° instituer une mission d'études scientifiques des structures économiques des collectivités indigènes de l'Algérie et des territoires d'outre-mer; 2° créer un institut d'économie rurale africaine. (N°s 271, année 1951 et 103, année 1953. — Mlle Le Ber, rapporteur; n° 120, année 1953. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Schmitt, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Léger et des membres du groupe du rassemblement du peuple français, tendant à demander au Gouvernement la reconnaissance officielle du diplôme de fin d'études délivré par l'école pratique coloniale du Havre (école des cadres d'outre-mer). (N°s 454, année 1952 et 94, année 1953. — Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition présentée par MM. Thonn Ouk et Souvannavong Ourot au nom des délégations du Cambodge et du Laos, tendant à inviter le Gouvernement de la République à inscrire le cambodgien et le laotien dans la liste des langues vivantes admises pour la licence ès lettres. (N°s 91 et 119, année 1953. — M. Thonn Ouk, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 26 mars 1953.

N° 113. — Demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 5691) de M. Okala, sénateur, tendant à instituer une assemblée à pouvoirs législatifs ainsi que des conseils de collectivités administratives au Cameroun, sous tutelle de la France (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 116 (1). — Rapport par M. Cianfarani, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition (n° 79, année 1953) de M. Cianfarani tendant à inviter le Gouvernement à modifier d'urgence le décret n° 51-527 du 10 mai 1951 portant règlement d'administration publique en application de la loi du 20 mars 1951 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, afin de fixer expressément la représentation de l'Algérie au sein du Conseil économique.

N° 119 (1). — Rapport par M. Thonn Ouk, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 91, année 1953) de MM. Thonn Ouk et Souvannavong Ourot, au nom des délégations du Cambodge et du Laos, tendant à inviter le Gouvernement de la République à inscrire le cambodgien et le laotien dans la liste des langues vivantes pour la licence ès lettres.

N° 120 (1). — Avis par M. Schmitt, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition (n° 271, année 1951) de M. Jousselin tendant à inviter le Gouvernement de la République française à: 1° instituer une mission d'études scientifiques des structures économiques des collectivités indigènes de l'Algérie et des territoires d'outre-mer; 2° créer un institut d'économie rurale africaine.

N° 123 (1). — Proposition de M. le colonel Bichon tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 50-736 du 24 juin 1950 modifiant divers articles de la loi du 20 juillet 1895 relatifs aux placements des fonds des caisses d'épargne (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 124 (1). — Proposition de M. le colonel Bichon tendant à inviter le Gouvernement à prévoir un contingent spécial de Croix de la Légion d'honneur à l'occasion de la célébration du centenaire de la présence française en Nouvelle-Calédonie (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 127. — Proposition de M. Bougenot tendant à inviter le Gouvernement à prendre l'initiative d'une réunion du haut conseil de l'Union française (renvoyée à la commission des relations extérieures).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 25 mars 1953.

Vérification des pouvoirs d'un conseiller.

Dans sa séance du 17 mars 1953, l'Assemblée de l'Union française a validé les pouvoirs de M. Mecheri, conseiller de l'Union française, élu par l'assemblée algérienne, en remplacement de M. Naroun.

Démission d'un conseiller.

Dans sa séance du 17 mars 1953, l'Assemblée de l'Union française a pris acte de la démission de M. Mecheri, conseiller de l'Union française, élu par l'assemblée algérienne.

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 25 mars 1953.

Présents. — MM. Berthaud, Bidet, Bui The Phuc, Daber, Danielle, Galimand, Gorse, de Gouyon, Guy, Héline, Nguyen Van Ty, Odru, Oudard, Rosenfeld, Savi de Tové, Vignes.

Suppléants. — M. Savi de Tové (de M. Coubèche), M. Gorse (de M. Dumas), M. William Bazé (de Mme Eboué-Tell), M. Fontanet (de Mme Lefaucheux), M. Rosenfeld (de M. Roger Lévy), M. Nguyen Van Ty (de M. Nguyen Khac Su), M. Bougenot (de M. Georges Rond), M. Héline (de M. Omer Sarraut), M. Cazelles (de M. Soppo Priso).

Convocation de commission.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le vendredi 27 mars 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, Paris:

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. de Gouyon, sur la demande d'avis (n° 55, année 1953) concernant le projet de loi portant ratification du traité instituant la Communauté européenne de défense.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

Les éditions de La Documentation française viennent de publier un important ouvrage réalisé par le ministère de l'intérieur sur:

LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1951

Cet ouvrage, divisé en sept parties, comprend:

I. — La loi électorale:
- Tableau des régimes électoraux de 1875 à 1946.
- Résumé des différents systèmes électoraux proposés.
- Travaux préparatoires au Parlement.
- Caractéristiques principales de la loi du 9 mai 1951.

II. — Etudes et statistiques. — La Chambre élue en 1946. — Les candidatures: partis nationaux, apparentements, répartition politique des listes de candidats, répartition des candidats par professions, mandats électifs détenus par les candidats au jour de l'élection et précédemment. — Les résultats du scrutin, statistique générale des voix et des sièges, du nombre de votes par correspondance et par procuration, des bulletins modifiés. — Cartes, par départements, des abstentions, du pourcentage des voix obtenues par les groupes.

III. — Résultats détaillés par départements et cantons (France métropolitaine).

IV. — Résultats détaillés des départements d'outre-mer.

V. — Résultats détaillés (Algérie).

VI. — Résultats détaillés (territoires d'outre-mer).

VII. — Liste alphabétique des députés.

L'ouvrage est mis en vente au prix de **1.800 F.**

Il pourra être complété par des cartes géographiques donnant les résultats des élections de 1946 et de 1951:

France (Nord), France (Sud), pour les élections législatives de 1946.

France (Nord), France (Sud), pour les élections législatives de 1951.

Prix global du jeu des quatre cartes désignées ci-dessus: **800 F.**

Ces cartes, en cinq couleurs, établies avec le concours de la Fondation nationale des sciences politiques, font apparaître le pourcentage des voix obtenues par chaque groupe politique ainsi que celui des abstentions et des bulletins nuls dans chacun des 3.028 cantons métropolitains.

L'ouvrage et le jeu des quatre cartes géographiques peuvent être vendus séparément. Tirage limité.

L'ensemble: ouvrage et cartes, prix: **2.400 F.**

Commandes accompagnées de leur montant à adresser à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de poissons de mer frais d'origine et en provenance de Hollande.

(Accord commercial franco-néerlandais du 7 février 1952.)

Les importateurs sont informés qu'en application des dispositions de l'article 16 du protocole annexé à l'accord commercial franco-néerlandais du 7 février 1952 prorogé jusqu'au 31 mars 1953, il sera procédé à l'importation, en supplément du contingent prévu à la liste B de cet accord, de poissons de mer frais de Hollande, en contrepartie des exportations de produits de la mer de France en Hollande.

Ce contingent supplémentaire sera réservé, dans la limite prévue par l'accord, aux demandeurs justifiant d'une exportation en Hollande de produits de la mer.

Les demandes de licence d'importation porteront exclusivement sur les espèces suivantes: soles, turbots, barbues, mulets, lottes, colins jaunes, limandes, limandes-soles, merlans, cabillauds, merluches blanches, lieus noirs et vives.

Ces demandes établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* délivrée par l'exportateur hollandais, datée et portant le cachet ou la signature de ce dernier, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Les demandes devront être accompagnées d'une copie de l'engagement de change visé, relatif à l'exportation réalisée, indiquant la nature, le tonnage et la valeur du produit exporté. Cette copie sera certifiée conforme par la banque domiciliataire, qui attestera également que la cession des devises provenant de l'exportation a été réalisée.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, ces demandes feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au département de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place Fontenoy, à Paris, un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global caf) des importations effectuées par ses soins;

3° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises au contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du département de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours d'admission dans les sections de peinture et sculpture de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

A l'école nationale supérieure des beaux-arts aura lieu, le 29 avril 1953, un concours d'admission en première classe pour les sections de peinture et de sculpture.

Le droit d'inscription est de 600 F.

Les inscriptions auront lieu au secrétariat de l'école, 17, quai Malaquais, de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures, le samedi de dix heures à onze heures trente, du 13 avril au 24 avril 1953 inclus.

Après cette dernière date, et quel que soit le motif invoqué, aucune demande ne sera accueillie.

L'ordre des épreuves sera affiché à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Avis de concours d'admission dans la section d'architecture de l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Le 27 mai 1953 aura lieu à l'école nationale supérieure des beaux-arts et dans les écoles régionales d'architecture un concours d'admission dans la section d'architecture.

L'examen d'instruction générale pour les candidats non bacheliers aura lieu au préalable le 22 avril 1953.

Le droit d'inscription est de 600 F.

Les inscriptions auront lieu à l'école nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais, tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures et le samedi de dix heures à onze heures trente, du 4 mai au 21 mai 1953 inclus.

Les candidats à l'examen d'instruction générale devront se faire inscrire avant le 20 avril 1953, dernière limite.

Après la date de clôture des inscriptions, et quel que soit le motif invoqué, aucune demande ne sera accueillie.

L'ordre des épreuves est affiché à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	24 mars — Cours relevés après Bourse	DEVISES	25 mars 1953 — Cours relevés avant Bourse	25 mars 1953 — Cours coté en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
702 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 .. ..
357 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	356 50 ....
1217 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1218 .. ..
8027 50	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8027 50 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

CONCESSIONS DIVERSES

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

AVIS

Par une pétition en date du 24 décembre 1952, la Régie autonome des pétroles, établissement public à caractère industriel et commercial, 30, avenue Marceau, Paris (8e), sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux pour une durée de cinq ans sur le territoire de certaines communes des départements des Ardennes, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

Le permis de recherches sollicité serait délimité par la ligne brisée joignant les points suivants:

	Coordonnées géographiques.	
A. — Rethel: clocher	2 G 2555 3	55 G 0131 5
B. — Montmédy: clocher tour Nord	3 G 3616 8	55 G 0205 3
C. — Longuyon: clocher près cimetière	3 G 6268 5	54 G 9547 5
D. — Longwy: tour de l'église du milieu.	3 G 8071 9	55 G 0275 3
E. — Thionville: tour de l'horloge	4 G 2570 6	54 G 8425 9
F. — Metz: flèche de la cathédrale Saint-Etienne	4 G 2663 5	54 G 5781 9
G. — Bar-le-Duc: clocher de l'église Saint-Pierre	3 G 1370 9	54 G 1877 5
H. — Arcis-sur-Aube: clocher Lanterne	2 G 0066 3	53 G 9303 7
I. — Nemour: clocher	0 G 3997 8	53 G 6302 1
J. — Melun: terme Sud de la base de Melun	0 G 3512 0	53 G 9385 2
K. — Château-Thierry: tour Saint Crépin.	1 G 1790 3	54 G 4957 7
A. — Rethel: clocher	2 G 2555 3	55 G 0131 5

Le périmètre ci-dessus renferme une superficie de 19.308 km².

A la demande est annexé, en quatre exemplaires, un plan orienté au 1/200.000 au périmètre sollicité.

Les communes du département de la Moselle sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Châtel-Saint-Germain, Dornot, Gravelotte, Lessy, Rezonville, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, Vernéville, Vionville, Amanvillers, Amnéville, Augny, Ban-Saint-Martin, Borny, Bronvaux, Chiculles, Fèves, Lorry-lès-Metz, Malancourt-la-Montagne, Marange-Silvange, Mey, Montois-la-Montagne, Norroy-le-Veneur, Pierrevillers, Plappeville, Plesnois, Rombas, Roncourt, Saint-Julien, Sainte-Marie-aux-Chênes, Sauiny, Semécourt, Saint-Privat-la-Montagne, Vallières, Vantoux, Vany, Terville, Aumetz, Tressange, Boulange, Havange, Fontoy, Aigrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Marspich, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Serémange-Erzange, Volkrange, Clouange, Gandrange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rosselange, Vitry-sur-Orne.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Ancy-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle, Gorze, Jouy-aux-Arches, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, la Maxe, Moulins-lès-Metz, Woippy, Montigny-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Scy-Chapzelles, Jussy, Vaux, Talange, Novéant, Metz, Bertrange, Veymerange, Illange, Thionville, Audun-le-Tiche, Ottange, Rochonvillers, Angevillers, Richemont, Uckange, Mondelange, Outrange, Escherange, Guénange.

Les communes du département de l'Aisne sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

La Chapelle-sur-Chézy, Chézy-sur-Marne, l'Epine-aux-Bois, Essises, Montfaucon, Nogent-l'Artaud, Vendières, Viels-Maisons, Azy-sur-Marne, Blesmes, Chierry, Etampes-sur-Marne, Fossey, Nogentel, Nesles-la-Montagne, Villers-Argon-Aiguizy, Artonges, Barzy-sur-Marne, Baulne-en-Brie, Celle-les-Condé, la Celle-sous-Montmirail, la Chapelle-Monthodon, Condé-en-Brie, Connigis, Courboin, Courtemont-Varennes, Crézancy, Fontenelle, Jaulgonne, Marchais-en-Brie, Mézy-Moulins, Monthurel, Montigny-les-Condé, Montlevon, Pargny-les-Dhuys, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny, Rozoy-Bellevalle, Saint-Agnan, Saint-Eugène, Tréloup, Viffort.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Charly, Pavant, Romeny, Saulchery, Bonneil Essonnes-sur-Marne, Château-Thierry, Brasles, Gland, Verdilly, Mont-Saint-Père, le Charmel, Courmont, Cierges, Goussaincourt, Coulonges, Vézilly, Ronchères, Chartèves.

Les communes du département de Meurthe-et-Moselle sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Anderny, Audun-le-Roman, Avillers, Bettainvillers, Beuvillers, Bonvillers-Mont, Crusnes, Domprix, Errouville, Joppecourt, Joudreville, Landres, Mairy, Malavillers, Mercy-le-Bas, Mercy-le-Haut, Murville, Piennes, Preulin, Saint-Supplet, Sancy, Serrouville, Trieux, Tucquegnieux, Xivry-Circourt, Anoux, Auboué, Avril, les Baroches, Batilly, Briey, Hatrize, Homécourt, Jœuf, Jouaville, Lantéfontaine, Lubey, Mance, Moncieulles, Moineville, Moutiers, Saint-Ail, Valleroy, Hageville, Mars-la-Tour, Puxieux, Sponville, Tronville, Xonville, Abbéville-les-Conflans, Affleville, Allamont, Bechamps, Boncourt, Brainville, Bruville, Conflans, Doncourt-les-Conflans, Fléville-Lixières, Friauville, Giraumont, Gondrecourt-Aix, Hannonville, Jarny, Jeandelize, Labry, Mouaville, Norroy-le-Sec, Olley, Ozerailles, Puxe, Saint-Marcel, Thumereville, Ville-sur-Yron, Villers-le-Rond, Saint-Jean, Petit-Failly, Grand-Failly, Ugney, Beuveille, Doncourt-les-Longuyon, Pierrepont, Rehon, Cutry, Chenières, Laix, Baslieux, Bazailles, Boismont, Morfontaine, Ville-au-Montois, Fillières, Brehain-la-Ville, Othe, Haucourt-Moulaine, Villers-la-Montagne.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Dampvitoux, Onville, Saint-Julien-lès-Gorze, Waville, Charency-Vezin, Colmey, Villette, Longuyon, Viviers-sur-Chiers, Montigny-sur-Chiers, Cons-la-Grandville, Villers-la-Chèvre, Lexy, Cosnes-et-Romain, Longwy, Herserange, Longlaville, Hussigny-Godbrange, Mexy, Haucourt-Moulaine, Villers-la-Montagne, Tiercelet, Thil, Villerupt, Charey, Dommartin-la-Chapelle, Chambley, Epiez-sur-Chiers.

Les communes du département de la Meuse sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Fains-les-Sources, Andernay, Beurey-sur-Saulx, Brabant-le-Roi, Bussy-la-Côte, Contrisson, Couvonges, Laimont, Mogneville, Mussey, Nettancourt, Neuville-sur-Ornain, Rancourt-sur-Ornain, Remennecourt, Revigny-sur-Ornain, Varney, Vassincourt, Villers-aux-Vents, Amblaincourt, Autrecourt-sur-Aire, Beaulieu-en-Argonne, Beauzée-sur-Aire, Brizeaux, Bulainville, Deuxnouds-devant-Beauzée, Evres, Fleury-sur-Aire, Foucaucourt-sur-Thabas, Ippecourt, Issoncourt, Lavoye, Mondrecourt, Nubecourt, Pretz, Senard, Seraucourt, Triaucourt-en-Argonne, Waly, Auzecourt, Chaumont-sur-Aire, Courcelles-sur-Aire, Erize-la-Grande, Erize-la-Petite, Laheycourt, Lisle-en-Barrois, Louppy-le-Château, Louppy-sur-Chee, les Marats, Noyers-le-Val, Rembercourt-aux-Pots, Rignaucourt, Sommaisne, Sommeilles, Vaubécourt, Villotte-devant-Louppy, Behonne, Chardogne, Condé-en-Barrois, Erize-la-Brulée, Genicourt-sous-Condée, Géry, Hargeville-sur-Chee, Rosnes, Rumont, Seigneulles, Vavincourt, Bannoncourt, Baudremont, Belrain, Bouquemont, Couvonvre, Dompcevrin, Fresnes-au-Mont, Labaymeix, Longchamps-sur-Aire, Neuville-en-Verdunois, Nicey-sur-Aire, Pierrefitte-sur-Aire, Rupt-devant-Saint-Mihiel, Thillombois, Ville-devant-Belrain, Villotte-sur-Aire, Woimbey, Lacroix-sur-Meuse, Ranzières, Rouvrois-sur-Meuse, Scada, Troyon, Billy-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois, Dompierre-aux-Bois, Hadonville-les-Lachaussée, Haumont-les-Lachaussée, Jonville-en-Wœvre, Lachaussée, Lamorville, Lavigneville, Seuzey, Vaux-les-Palameix, Vléville-sous-les-Côtes, Hattonchatel, Hattonville, Saint-Maurice-sous-les-Côtes, Beaumont-en-Verdunois, Belleville-sur-Meuse, Bethelainville, Bethincourt, Bezonvaux, Bras-sur-Meuse, Champneuville, Charny-sur-Meuse, Chattancourt, Cumières-le-Mort-Homme, Doumont, Fleury-devant-Douau-

mont, Fromereville-les-Vallons, Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre, Marre, Montzeville, Ornes, Samogneux, Thierville-sur-Meuse, Vacherauville, Vaux-devant-Damloup, Aubreville, Auzeville-en-Argonne, Brabant-en-Argonne, Brocourt-en-Argonne, le Claon, Clermont-en-Argonne, Dombasle-en-Argonne, Froidos, Futeau, les Islettes, Jouy-en-Argonne, Jubecourt, le Neufour, Neuvilly-en-Argonne, Parois, Rarecourt, Recicourt. Azannes-et-Soumazannes, Brandeville, Breheville, Chaumont-devant-Damvillers, Crepion, Damvillers, Delut, Dombras, Ecurey-en-Verdunois, Etraye, Flabas, Gibercy, Grémilly, Lissey, Merles-sur-Loison, Moirey, Peuvillers, Reville-aux-Bois, Romagne-sous-les-Côtes, Rupt-sur-Othain, Ville-devant-Chaumont, Vittarville, Wavrille, Aincreville, Brieullessur-Meuse, Cléry-Grand, Cléry-Petit, Doulcon, Dun-sur-Meuse, Fontaines-Saint-Clair, Haraumont, Liny-devant-Dun, Lion-devant-Dun, Milly-sur-Bradon, Mont-devant-Sassey, Murvaux, Sassey-sur-Meuse, Saulmory-Villefranche, Villers-devant-Dun, Vilosnes, Montigny-devant-Sassey, Abaucourt-les-Soupplleville, Blanzee, Boinville-en-Wœvre, Braquis, Buzy, Chatillon-sous-les-Côtes, Damloup, Darmont, Dieppe-sous-Douaumont, Eix, Etain, Foameix, Fromezey, Gincrey, Grimaucourt-en-Wœvre, Gussainville, Hautecourt-les-Broville, Herméville-en-Wœvre, Lanhères, Maucourt-sur-Orne, Mogeville, Moranville, Morgemoulin, Moulainville, Ornel, Parfondrupt, Rouvres-en-Wœuvre, Saint-Jean-les-Buzy, Warcq, Avillers-Sainte-Croix, Bonzee-en-Wœvre, Butgneville, Champion, Combres-sur-les-Côtes Dommartin-la-Montagne, Doncourt-aux-Templiers, les Eparges, Fresnes-en-Wœvre, Hannonville-sous-les-Côtes, Harville, Haudiomont, Hennemont, Herbeuville, Labeuville, Latour-en-Wœvre, Maizeray, Manheulles, Marcheville-en-Wœvre Mesnil-sous-les-Côtes, Mont-sous-les-Côtes, Mouilly, Moulotte, Pareid, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Wœvre, Saint-Rémy-la-Calonne, Saulx-en-Wœvre, Thillot, Tresauvaux, Ville-en-Wœvre, Villers-sous-Bonchamp, Villers-sous-Pareid, Wadonville-en-Wœvre, Watronville, Woel, Bantheville, Brabant-sur-Meuse, Clerges-sous-Montfaucon, Consenvoye, Cuisy, Cunel, Dannevoux, Epinonville, Forges-sur-Meuse, Gercourt-et-Drillancourt, Gesnes-en-Argonne, Montfaucon, Nantillois, Regneville-sur-Meuse, Romagne-sous-Montfaucon, Septsarges, Sivry-sur-Meuse, Quincy-sur-Loison, Landzecourt, Han-les-Juvigny, Juvigny-sur-Loizon, Ire-le-Sec, Louppy-sur-Loison, Remoiville, Jametz, Marville, Flassigny, Ancemont, Biercourt, Heippes, Julvecourt, Landrecourt, Lemmes, Lempire aux-Bois, les Monthairons, Nixeville, Osches, Rambluzin-et-Benoite-Vaux, Rampont, Recourt-le-Creux, Saint-André-en-Barrois, Senoncourt-les-Maujouy, les Souhesmes, Souilly, Thilly-sur-Meuse, Vadelaincourt, Villers-sur-Meuse, Ville-sur-Cousances, Amel-sur-l'Etang, Arrancy-sur-Crusnes, Billy-sous-Mangiennes, Bouligny, Dommary-Baroncourt, Domrémy-la-Canne, Duzey, Eton, Gouraincourt, Handevant-Pierrepont, Haucourt-la-Rigole, Haudelaucourt-sur-Othain, Loizon, Mangiennes, Muzeray, Nouillonpont, Ollières, Pillon, Béchicourt, Rouvrois-sur-Othain, Saint-Laurent-sur-Othain, Saint-Pierrevillers, Senon, Sorbey, Spincourt, Vaudoncourt, Villers-les-Mangiennes, Beaufort-en-Argonne, Baalon, Mouzay, Wiseppe, Beauclair, Halle-sous-les-Côtes, Avocourt, Baulny, Boureuilles, Charpentry, Cheppy, Esnes-en-Argonne, Lachalade, Malancourt, Montblainville, Varennes-en-Argonne, Vauquois, Very, Ambly-sur-Meuse, Belleray, Belrupt-en-Verdunois, Dieue, Dugny-sur-Meuse, Génicourt-sur-Meuse, Haudainville, Rupt-en-Wœvre, Sivry-la-Perche, Sommedieue, Verdun-sur-Meuse.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Bar-le-Duc, Combles-en-Barrois, Robert-Espagne, Savonnières-devant-Bar, Tremont-sur-Saulx, Veel, Erize-Saint-Dizier, Naives-devant-Bar, Rosières-devant-Bar, Ginecourt, Kœur-la-Grande, Kœur-la-Petite, Lavallée, Levoncourt, Chauvoncourt, Maizey, Saint-Mihiel, Chaillon, Creue, Heudicourt-sous-les-Côtes, Saint-Benoit-en-Woëvre, Senonville, Varvinay, Vigneulles-les-H., Savonnières-en-Woëvre, Velosnes, Bazeilles-sur-Othain, Villecloye, Montmédy Thonne-les-Prés, Vigneul-sous-Montmédy, Chauvency-le-Château, Chauvency-Saint-Hubert, Brouennes, Laneuveville-sur-Meuse, Cesse, Luzy-Saint-Martin, Stenay, Martincourt-sur-Meuse, Nepvant.

Les communes du département de l'Aube sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Barbuise, Monpothier, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, la Saulsotte, Villenauxe, la Villeneuve-au-Châtelet, Courceroy, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bos-ery, Gumery, Marnay-sur-Seine, le Mériot, la Motte-Tilly, Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Quincey, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Cruncey, Saint-Hilaire-sous-Romilly, Gélannes, Romilly-sur-Seine, Maizières-la-Grande, Paroisse, Champigny-sur-Aube, Ormes, Allibandières, Herbisse, Villiers-Herbisse, Semoine, Mailly-le-Camp, Poivres, Grandville, Dosnon, Trouan-le-Grand, Trouan-le-Petit, Saint-Oulph, Etrelles-sur-Aube, Longueville-sur-Aube, Charny-le-Bachot, Boulanges, Albayes-sur-Plancy, Plancy, Villapres-le-Grand, Villapres-le-Petit, Bessy.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Soligny-les-Etangs, Bouy-sur-Orvin, Trainel, la Louptière-Thénard, Avant-lès-Marcilly, Ferreux, Saint-Loup-de-Buffigny, la Fosse-Corduon, Saint-Martin-de-Bossenay, Ossey-les-Trois-Maisons, Pars, Origny-le-Sec, Pouans-les-Vallées, Villette-sur-Aube, le Chêne Arcis-sur-Aube, Torcy-le-Grand, Vinets, Lhuitre, Dompierre, Châtres, Mesrigny, Méry-sur-Seine, Droupt, Sainte-Marie, Rhèges, Premierfait

Les communes du département des Ardennes sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Bergnicourt, Saint-Rémy-le-Petit, l'Ecaille, Biermes, Thugny-Trugny, Seuil, Ambly-Fleury, Mont-Laurent, Alincourt, Annelles, Aussonce, Bignicourt, le Châtelet-sur-Retourne, Juniville, Menil-Annelles, Neuvize, la Neuville-en-Tourne-à Fuy, Perthes, Tagnon, Ville-sur-Retourne, Menil-Lépinois, Attigny, Caulliy-Roche Coulommes-et-Marqueny, Givry, Rilly-sur-Aisne, Sainte-Vaubourg, saulces-Champenoises, Semuy, Vaux-Champagne, Voncq, Breuilles-sur-Bar, les Alleux, Châtillon-sur-Bar, Verrières, Authe, Autruche, Germont, Boult-aux-Bois, Belleville, Noirval, les Petites-Armoises Andevanne, Bar, Barricourt, Bayonville, Belval-Bois-des-Dames, Briquenay, Buzancy, Fossé, Harricourt, Imécourt, Landres-et-Saint-Georges, Nouart, Rémonville, Sivry-lès-Buzancy, Tailly, Thénorgues, Vaux-en-Dieulet, Verpel, Cauroy, Chardeny, Dricourt, Hauviné, Lelincourt, Machault, Mont-Saint-Rémy, Pauvres, Quilly, Saint-Clément, Saint-Etienne-à-Arnes, Saint-Pierre-à-Arnes, Semide, Tourcelles-Chaumont, Ballay, Blaise, Bourcq, Chestres, Condé-les-Vouziers, Contreuve, la Croix-aux-Bois, Falaise, Grivy-Loisy, Longwé, Mars-sous-Bourcq, Quatre-Champs, Sainte-Marie, Terron-sur-Aisne, Toges, Vandy, Vouziers, Vrizy, Ardeuil-et-Montfauxelles, Aure, Autry, Boucq-ville, Brécy-Brières, Challerange, Condé-lès-Autry, Liry, Maure, Marvaux Vieux, Montcheutin, Monthois, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel Savigny-sur-Aisne, Séchault, Sugny, Vaux-lès-Mouron, Apremont, Beffu-et-le-Morthomme, Champigneulle, Châtel-Chéhéry, Chevières, Cornay, Exermont, Fléville, Grandham, Grandpré, Lançon, Marcq, Mouront, Olizy, Primat, Saint-Juvin, Senuc, Sommerance, Termes, Sault-lès-Rethel.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Houdilcourt, Sault-Saint-Rémy, Roizy, Saint-Loup-Champagne, Avançon, Acy, Rethel, Pargny-Resson, Doux, Coucy, Amagne, Alland'huy-et-Sausseuil, Charbogne, Saint-Lambert-et-Haut-de-Jeux, Ecordal, Suzanne-Lametz, Neuville-et-Day, le Chesne, Montgon, Taunay, les Grandes-Armoises, Sy, la Berlière, Oches, Saint-Pierremont, Sommauthe, Beaumont-en-Argonne

Les communes du département de la Seine-et-Marne sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Beautheil, Boissy-le-Châtel, Chailly-en-Brie, Coulommiers, Mauperthuis, Saints, Bellot, Boitron, Chauffry, Hondevilliers, Montdauphin, Montenils, Oriy-sur-Morin, Rebaix, Sablonnières, Saint-Denis-lès-Rebais, Saint-Léger, la Trétoire, Verdelot, Villeneuve-sur-Bellot, Passevelle, Bernay-en-Brie, la Chapelle-Iger, Courpalay, Nesles, Ormeaux, Pézarches, les Plessis-Feu-Aussoux, Rozay-en-Brie, Touquin, Vaudoy, Voinsiles, Andrezel, Argentieres, Aubepierre, Bailly-Carrois, Beauvoir, Bombon, Bréau, Champeaux, la Chapelle-Gauthier, Clos-Fontaine, Courtomer, Fontenailles, Fouju, Grandpuits, Mormant, Ozouer-le-Repos, Quiers, Saint-Méry, Saint-Ouen-en-Brie, Livry-sur-Seine, Avon, Bois-le-Roi, Samois-sur-Seine, Samoreau, Vulaines-sur-Seine, Fromonville, la Genevraye, la Celle-sur-Seine, Champagne-sur-Seine, Ecuelles, Episy, Montariot, Montigny-sur-Loing Moret-sur-Loing, Saint-Mammes, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-sur-Seine, Villecerf, Ville-Saint-Jacques, Blandy, Chartrettes, Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, les Ecrennes, Féricy, Fontaine-le-Port, Héricy, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie, Balloy, Bazoches-lès Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine; les Ormes-sur-Voulzie, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Soisy-Bouy, la Tombe, Villiers-sur-Seine, Cessoy-en-Montois, Chalautre-la-Reposte, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-en-Montois, Donnilly, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lancoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villeneuve-lès-Bordes, Vimpelles, Amelles, la Chapelle-Veronge, Chartronges, Chevru, Choisy-en-Brie, Dagny, la Ferté-Gaucher, Jouy-sur-Morin, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Marolles-en-Brie, Melleray, Montolivet, Montils, Saint-Barthelémy, Saint-Mars-en-Brie, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-la-Vanne, Saint-Siméon, Barbey, Cannes-Ecluses, Courcelles, Forges, Grande-Paroisse, Laval-en-Brie, Maro'les-sur-Seine, Misy-sur-Yonne, Montereau Faut-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins, Varennes-sur-Seine, Chalautre-la-Petite, la Chapelle-Saint-Sulpice, Chenois, Cucharmoy Longueville, Mortery, Poigny, Provins, Rouilly, Saint-Brise, Sainte-Colombe, Saint-Hilliers, Saint-Loup-de-Naud, Vulaines-lès-Provins, Augers-en-Brie, Beauchery, Beton-Bazoches, Cerneux, Chalautre-la-Grande, Champcenest, Courchamp, Courtacon, Fontaine-sous-Montaiguillon, Léchelle, Louan, les Marets, Melz-sur-Seine, Monceaux-lès-Provins, Rupereux, Saint-Martin-Chennetron, Saint-Martin-du-Boschet, Saucy-lès-Provins, Sourdun, Vieux-Maisons, Villegruis, Villiers-Saint-Georges, Voulton, Vilbert, Voisy-Rudignon, Vaux-le-Penil, Noyen-sur-Seine, Pierrelez, Baunost, Bezalles, Boisdon, la Chapelle-Rablais, Châteaubleau, la Croix-en-Brie, Fontains, Frétoy, Gastins, Jouy-le-Châtel, Maison-Rouge, Nangis, Pécy, Rampillon, Saint-Just-en-Brie, Vauvillé, Vieux-Champagne, Villegagnon.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Aulnoy, Giremoutiers, Saint-Augustin, Doué, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-sous-Doué, Saint-Ouen-sur-Morin, Bussières, Citry, Saacy-sur-Marne, Fontenay-Trésigny, Hautefeuille, Lumigny, Maries-en-Brie, Chaume-en-Brie, Chamigeuil, Crisenoy, Guignes, Yèbles, Melun (Nord), Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Dammarie-lès-Lys Melun (Sud), la Rochette, Fontainebleau, Bourron-Marlotte, Darvault, Grez-sur-Loing, Nemours, Nonville, Saint-Pierre-lès-Nemours, Treuzy-Levelay, Dormelles, Villemer, Fagy, Montmachoux, Thoury-Ferrottes, Baby, Fontaines-Fourches, Jaulnes, Montigny-le-Guesdier, Villenauxe-la-Petite, Villuis, la Brosse-Montceaux, Esmans, Verneuil-l'Etang, Marincy, Rubelles, Mouroux, Faremoutiers.

Les communes du département de l'Yonne sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Vinneuf, Courlon-sur-Yonne, Sergines, Compigny, Courceaux, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin.

Les communes du département de la Marne sur lesquelles porte la demande sont les suivantes:

a) Communes dont le territoire est entièrement compris dans le périmètre.

Aougny, Aubilly, Bligny, Bouleuse, Bouilly, Chambrecy, Chaumuzy, Coulommes-la-Montagne, Courmas, Ecueil, Germigny, Gueux, Janvry, Jouy-lès-Reims, Lhéry, Marfaux, Méry-Prémecy, les Mesneux, Pargny-lès-Reims, Soilly, Romigny, Rosnay, Sacy, Sainte-Euphraise-et-Clairizet, Sercy, Tramery, Tresion, Ville-Dommange, Ville-en-Tardenois, Vrigny, Châlons-sur-Vesle, Fresnes-lès-Reims, Pomacle, Bazancourt, Isles-sur-Suippe, Warmeriville, Heutrégiville, Lavannes, Caurel, Witry-lès-Reims, Saint-Thierry, Ambonnay, Avenay, Ay, Bisseuil, Bouzy, Champillon, Cormoyeux, Cumières, Lizy-Magenta, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvilliers, Louvois, Mareuil-sur-Ay, Mutigny, Romery, Saint-Imoges, Tauxières-Mutry, Tours-sur-Marne, Bezannes, Ormes, Reims, Thillois, Tinqueux, Cormontreuil, Saint-Léonard, Taissy, Trois-Puits, Betheny, Champigny, la Neuvillette, Saint-Brice, Courcelles, Beconnes, Beaumont-sur-Vesle, Chamery, Champfleury, Chigny-les-Roses, Courmelois, Ludes, Mailly-Champagne, Montbré, les Petites-Loges, Puisieulx, Rilly-la-Montagne, Sept-Sault, Sermiers, Sillery, Thuisy, Trepail, Verzenay, Verzy, Ville-en-Selve, Villers-Allerand, Villers-aux-Nœuds, Villers-Marmery, Wez, Aubérive, Beine-Nauroy, Berru, Betheniville, Cernay-lès-Reims, Dontrien, Epoye, Nogent-l'Abesse, Pontfaverger-Moronvilliers, Prosnes, Prunay, Saint-Hilaire-le-Petit, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Masmes, Saint-Souplet, Selles, Vaudesincourt, Authenay, Bashieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Binson-et-Orquigny, Champlat-et-Boujacourt, Châtillon-sur-Marne, Courtagnon, Cuchery, Cuisle, Jonquery, Nanteuil-la-Fosse, Lanouville-aux-Larris, Olizy, Passy-Grigny, Pourcy, Reuil, Sainte-Gemme, Vandières, Villers-sous-Châtillon, Boursault, le Brueil, Champvoisy, Combliry, Courthiezy, Dormans, Festigny, Igny-le-Jard, Leuvrigny, Mareuil-le-Port, Mesle-le-Repons, Œuilly, Soilly, Troissy, Verneuil, Vincelles, Ablois, Chouilly, Damery, Epernay, Fleury-la-Rivière, Mardeuil, Moussy, Pierry, Vauciennes, Venteuil, Vinay, Avize, Brugny-Vaudancourt, Chavot, Cramant, Cuis, Flavigny, Glonges, Grauves, les Istres-et-Bury, Mancy, le Mesnil-sur-Oger, Monthelon, Morangis, Moslins, Oger, Oiry, Pivot, Villers-aux-Bois, Bargères-sous-Montmirail, Boissy-le-Repos, Charleville, Corfélix, Corrobert, Courbetaux, l'Echelle, Fromentières, le Gault, Janvilliers, Maclaunay, Mécringes, Montmirail, Morsains, Rieux, Soigny, Soizy-aux-Bois, le Thoult-Trosnay, Tréfols, Vauchamps, Verdon, le Vézier, la Villeneuve-lès-Charleville, le Baizil, Bannay, Baye, Beaunay, la Caure, Chaltrait, Champaubert, la Chapelle-sous-Orbais, Coizard-Joches, Congy, Corribert, Courjeonnet, Eloges, Forebrianges, Lucy, Mareuil-en-Brie, Margny, Montmort, Orbais, Soizy-le-Franc, Talus-Saint-Prix, la Ville-sous-Orbais, Villevenard, Bethon, Bouchy-le-Repos, Champguyon, Chantemerle, Châtillon-sur-Marin, Courgivaux, Escardes, les Essarts-lès-Sezanne, les Essarts-le-Vicomte, Esternay, la Forestière, Joiselle, Neix-Saint-Epcing, Montgenost, Nesle-la-Reposte, Neuvy, la Noue, Potangis, Rovelllon, Saint-Bon, Saint-Genest, Villeneuve-la-Lionne, Allemant, Barbonne-Fayel, Broussay-le-Petit, Broyes, Chichey, Fontaine-Denis-Nuisy, Caye, Lachy, Linthelles, Linthes, Moeurs, Monmirement, Montgivroux, Oyes, Peas, Pleurs, Queudes, Rouves, Saint-Loup, Saint-Rémy-sous-Broyes, Saudoy, Sezanne, Verdey, Villeneuve-Saint-Vistre, Villevotte, Vindey, Allemanche, Launey-et-Seyer, Anglure, Bagneux, Baudemont, la Celle-sous-Chantemerle, la Chapelle-Lasson, Clesles, Conflans, Esclavolles-Lurey, Granges-sur-Aube, Marcilly-sur-Seine, Marsangis, Saint-Just-Sauvage, Saint-Quentin-le-Verger, Saint-Saturnin, Villiers-aux-Corneilles, Vouerces, Saron-sur-Aube, Angluzelles-et-Courcelles, Bannes, Broussy-le-Grand, Connantray-Vaurefroy, Connantre, Corroy, Courcemain, Euvy, Faux-Fresnay, Fère-Champenoise, Gourgançon, Haussimont, Lenharrée, Marigny, Montépreux, Normée, Ognes, Thaas, Vassimont-et-Chapelaine, Aulnay-aux-Planches, Aulnizeux, Bergères-lès-Vertus, Chaintrix-Bierges, Clamanges, Coligny, Ecury-le-Repos, Etrechy, Germinon, Givry-lès-Loisy, Loisy-en-Brie, Morains, Pierre-Morains, Pocancy, Rouffy, Saint-Mard-lès-Rouffy, Soulières, Toulon-la-Montagne, Tirençon, Vélye, Vert-la-Gravelle, Vertus, Villeneuve-Renneville, Chevigny, Villeseneux, Voipreux, Vouzy, Athis, Aulnay-sur-Marne, Breuvery-sur-Coole, Bussy-Lettrée, Cernon, Champigneul-Champagne, Cheniers, Cheppes-la-Prairie, Cherville, Coupetz, Ecury-sur-Coole, Fontaine-sur-Coole, Jalons, Mairy-sur-Marne, Matougues, Nuisements-sur-Coole, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Pierre, Saint-Quentin-sur-Coole, Sogny-aux-Moulins, Soudron, Thibie, Togny-aux-Bœufs, Vatry, Vesigneul-sur-Coole, Villers-le-Château, Vitry-la-Ville, Vauciennes, Aigny, Châlons-sur-Marne, Compertrix, Condé-sur-Marne, Coolus, Fagnières, les Grandes-Loges, Isse, Juvigny, Recy, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré, Sainte-Memmie, la Veuve, Vraux Chepy Coupéville, Courtisols, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, le Fresne, l'Epine, Marson, Moivre, Montcetz-Longevas, Omey, Pogny, Poix, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-sur-Moivre, Sarry, Somme, Vesle, Vésigneul-sur-Marne, Billy-le-Grand, Bouy, Bussy-le-Château, la Cheppe, Cuperly, Dampierre-au-Temple, Jonchery-sur-Suippe, Livry-sur-Vesle, Louvercy, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire-au-Temple, Saint-Hilaire-le-Grand, Souain, Suippes, Vadenay, Vaudemanges, Ante, Auve, Belval-en-Argonne, les Charmontois, le Châtelier, le Chemin, Contault, Dampierre-le-Château, Dommartin-sur-Yèvre, Eclaires, Epense, Givry-en-Argonne, Herpont, la Neuville-aux-Bois, Noirlieu, Rapsécourt, Remicourt, Saint-Mard-sur-Auve, Saint-Mard-sur-le-Mont, Saint-Rémy-sur-Bussy, Sivry-sur-Ante, Somme-Yèvre, Tilloy, Bellay, Varimont, le Vieil-Dampierre, Argers, Braux-Sainte-Cohière, Braux-Saint-Rémy, la Chapelle-Felcourt, Châtrices, Chaudefontaine, Courtémont, la Croix-en-Champagne, Dampierre-sur-Auve, Daucourt, Dommartin-la-Planchette, Dommartin-sous-Hans, Elise, Florent-en-Argonne, Gizaucourt, Hans, Laval, Maffrécourt, Moiremont, La Neuville-au-Pont, Passavent-en-Argonne, Saint-Jean-sur-Tourbe, Sainte-Menehould, Somme-Bionne, Somme Suippe, Somme-Tourbe, Valmy, Verrières, Villers-en-Argonne, Voilemont, Berzieux, Binarville, Cernay-en-Dormois, Fontaine-en-Dormois, Gratreuil, Malmy, Massiges, Minaucourt-le-Mesnil-les-Hurlus, Rouvroy-Ripont, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Thomas-en-Argonne, Servon-Melzicourt, Sommepy-Tabure, Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, Ville-sur-Tourbe, Virginy, Wargemoulin-Hurlus, Alliancelles, Bassu, Bassuet, Bettencourt-la-Longue, Bussy-le-Repos, Changy, Charmont, Doucey, Heiltz-le-Maurupt, Heiltz-l'Evêque, Jussecourt, Minecourt, Outrepont, Possesse, Rosay, Saint-Jean-devant-Possesse, Sogny-en-l'Angle, Vanault-le-Châtel, Vanault-lès-Dames, Vavray-le-Grand, Vavray-le-Petit, Vernancourt, Villers-le-Sec, Vroil, Blaise-sous-Arzillières, Châtel-Raould-Saint-Louvent, les Rivières, Henruel, Coole, Dommartin-Lettrée, Faux-sur-Coole, Humbauville, le Meix-Thiercelin, Sommesous, Sompuis, Soudé-Notre-Dame-ou-le-Petit, Soudé-Sainte-Croix-ou-le-Grand, Bignicourt-sur-Saulx, Biesmes, Brusson, le Buisson, Cheminon, Dompremy, Ecriennes, Etrepy, Favresse, Haussignémont, Maurupt-le-Pontois, Norrois, Pargny-sur-Saulx, Pluchancourt, Ponthion, Reims-la-Brulée, Sapignicourt, Scrupt, Sermaize-lès-Bains, Thiéblemont-Farémont, Vaucler, Saint-Lumier, la Populeuse, Ablancourt, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-sur-Marne, Blacy, la Chaussée-sur-Marne, Coudemanges, Gouvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Lisse, Loisy-sur-Marne, Luxémont-et-Villotte, Maisons-en-Champagne, Maroilles, Merlaut, Pringy, Saint-Amand, Saint-Lumier-en-Champagne, Saint-Quentin-lès-Marais, Songy, Soulanges, Vitry-en-Perthois, Vitry-le-François.

b) Communes dont le territoire est en partie compris dans le périmètre.

Lagery, Serzy-et-Prin, Sauvigny-sur-Ardres, Faverolles-et-Coëmy, Branscourt, Courcelles, Sapicourt, Muizon, Trigny, Chenay, Merly, Pouillon, Thil, Villers-Franqueux, Courcy, Loivre, Brimont, Bourgogne, Aumenancourt-le-Petit, Aumenancourt-le-Grand, Saint-Etienne-sur-Suippe, Boult-sur-Suippe, Arzillières, Neuville-sous-Arzillières, Saint-Chéron, Saint-Rémy-en-Bouzemont, Saint-Genest-et-Isson, Brébant, Saint-Ouen-et-Domprot, Somsois, Cloyes-sur-Marne, Heiltz-le-Hutier, Isle-sur-Marne, Matignicourt-et-Goncourt, Moncetz-l'Abbaye, Orconte, Saint-Vrain, Trois-Fontaines, Vouillers.

Le préfet de la Moselle, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée d'un mois, du 1er au 30 avril 1953 dans les communes énumérées ci-dessus, ainsi qu'au chef-lieu du département et à ceux des arrondissements intéressés.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à Paris (8e), où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

Le présent avis sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de la Moselle (3e division, 4e bureau), chambre 85, où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953.

Les observations seront pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée.

Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953.

Metz, le 9 mars 1953.

Le préfet,
Pour le préfet:
Le secrétaire général délégué,
Signé: ETIENNE JUNG.

Le préfet du département de l'Aisne, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929, les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et la loi provisoirement maintenue en vigueur du 4 février 1943 et plus spécialement l'article 10 *bis*;

Vu le décret n° 49-576 du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, modifié par le décret n° 51-1386 du 29 novembre 1951;

Vu la demande en date du 24 décembre 1952 formulée par la Régie autonome des pétroles, par laquelle ladite régie sollicite, pour une durée de cinq ans, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Sur la proposition de l'ingénieur en chef des mines,

Arrête:

Art. 1er. — La demande en octroi de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Régie autonome des pétroles, ayant son siège 40, avenue Marceau, à Paris (8e), fera l'objet d'une publication par voie d'affichage d'un avis, pendant une durée d'un mois du 1er au 30 avril 1953 inclus dans les communes énumérées ci-dessus.

L'avis sera en outre affiché pendant le même délai à Paris (8e), où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

L'avis sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

Art. 2. — La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de l'Aisne (1e division, 2e bureau), où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée. Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire du 1er au 30 juin 1953.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 9 mars 1953.

Le préfet,
Signé: Bonnaud-Delamare.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée d'un mois, du 1er au 30 avril 1953 dans les communes de Meurthe-et-Moselle énumérées ci-dessus, ainsi qu'à Nancy, Briey et Toul.

Il sera en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à Paris (8e), où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

Le présent avis sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (1e division, 1re section), où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953.

Les observations seront pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée.

Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953.

Fait à Nancy, le 9 mars 1953

Le préfet,
Signé: J. Samama.

Le préfet du département de la Meuse, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de un mois du 1er au 30 avril 1953 dans les communes énumérées ci-dessus ainsi qu'aux chefs-lieux des arrondissements intéressés.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai, à Paris (8e) où est situé le siège de la Société autonome des pétroles.

Le présent avis sera inséré avant le 1er avril 1953 dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de la Meuse (3e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953.

Les observations seront pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée.

Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953.

Fait à Bar-le-Duc, le 9 mars 1953.

Le préfet,
Signé: E. Touzé.

Le préfet du département de l'Yonne,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 modifié le 29 novembre 1951, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée d'un mois, du 1er avril 1953 au 30 avril 1953, dans les communes énumérées ci-dessus, au chef-lieu du département et à Sens.

Il sera en outre adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai, à Paris (8e) où est situé le domicile du demandeur.

Il sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 1er au 31 mai 1953.

Pendant la durée de l'enquête, la pétition et les pièces annexées seront déposées à la préfecture de l'Yonne où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Fait à Auxerre, le 20 mars 1953.

Le préfet,
Signé: Arnaud.

Le préfet de l'Aube, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1949 modifié par celui du 29 novembre 1951 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Art. 1er. — L'avis ci-dessus restera affiché pendant une durée d'un mois, du 1er au 30 avril 1953 inclus, dans les communes énumérées ci-dessus, ainsi qu'au chef-lieu du département et à Nogent-sur-Seine, chef-lieu d'arrondissement intéressé.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine aux fins d'affichage pendant le même délai à Paris (8e) où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

Il sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département.

Art. 2. — La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de l'Aube (1re division, 1er bureau), ancien évêché, place Saint-Pierre, à Troyes où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953 inclus, tous les jours ouvrables de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée adressée au préfet.

Les demandes de concurrence seront formées à la préfecture de l'Aube, dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953 inclus.

Art. 3. — Le secrétaire général, le sous-préfet de Nogent-sur-Seine, l'ingénieur en chef des mines à Dijon, les maires des communes intéressées et le préfet de la Seine sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 9 mars 1953.

Le préfet,
Signé: M. Laffont de Sentenac.

Le préfet des Ardennes, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810;
Vu la loi du 27 juillet 1880;
Vu la loi du 16 décembre 1922;
Vu la loi du 26 janvier 1928;
Vu la loi du 12 avril 1928;
Vu la loi du 1er décembre 1929;
Vu le décret-loi du 24 mai 1938;
Vu le décret-loi du 17 juin 1938;
Vu la loi du 4 février 1943;
Vu le décret du 22 avril 1949 portant règlement d'administration publique sur le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;
Vu la demande présentée par la Régie autonome des pétroles en date du 24 décembre 1952;
Vu le rapport de l'ingénieur en chef des mines en date du 6 mars 1953,

Arrête:

Art. 1er. — L'avis au public concernant la demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la Régie autonome des pétroles, 40, avenue Marceau, à Paris (8e), sera affiché pendant un mois, du 1er au 30 avril 1953, dans les communes énumérées dans ledit avis.

Il sera en outre affiché pendant le même délai à la préfecture des Ardennes, dans les sous-préfectures de Sedan, Rethel et Vouziers, ainsi qu'à Paris, dans le 8e arrondissement, où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

Art. 2. — En fin d'enquête, un certificat d'affichage sera adressé à la préfecture par le maire de chaque commune intéressée.

Art. 3. — L'avis au public sera inséré dans le quotidien *L'Ardennais* et dans le *Journal officiel*.

Art. 4. — Les intéressés pourront prendre connaissance à la préfecture (3e division, 2e bureau) du dossier d'enquête du 1er au 31 mai 1953. Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée.

Art. 5. — Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953.

Art. 6 — Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, les sous-préfets et maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont deux ampliations seront adressées au préfet de la Moselle et une à l'ingénieur en chef des mines à Saint-Quentin.

Fait à Mézières, le 9 mars 1953.

Le préfet,
Signé : MAURICE DAUBIN.

Le préfet de la Marne, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 26 janvier 1928, 12 avril 1928, 1er décembre 1929, par les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et par la loi du 4 février 1943;

Vu le décret du 22 avril 1919 portant règlement d'administration publique sur le permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée d'un mois, du 1er au 30 avril 1953, dans les communes énumérées ci-dessus, ainsi qu'au chef-lieu du département et à ceux des arrondissements intéressés.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai, à Paris (8e), où est situé le siège de la Régie autonome des pétroles.

Le présent avis sera inséré, avant le 1er avril 1953, dans un journal du département et dans le *Journal officiel*.

La pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture de la Marne où le public pourra en prendre connaissance du 1er au 31 mai 1953.

Les observations seront pendant ce délai, soit consignées au registre d'enquête ouvert au même lieu, soit présentées par lettre recommandée.

Les demandes en concurrence seront formées à la préfecture dans le délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, soit du 1er au 30 juin 1953.

Châlons-sur-Marne, le 9 mars 1953.

Le préfet de la Marne,
E. CHAUSSADE.

Le préfet de Seine-et-Marne, officier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 22 avril 1919, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, modifié par le décret du 29 novembre 1951;

Vu la demande présentée, le 24 décembre 1952, par le président de la Régie autonome des pétroles, 10, avenue Marceau, à Paris (8e), tendant à obtenir un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux à l'intérieur du périmètre ayant pour sommets: Rethel (Ardennes), Montmédy (Meuse), Longuyon (Meurthe-et-Moselle), Longwy (Meurthe-et-Moselle), Thionville (Moselle), Metz (Moselle), Bar-le-Duc (Meuse), Arcis-sur-Aube (Aube), Nemours (Seine-et-Marne); Melun (Seine-et-Marne), et Château-Thierry (Aisne);

Vu les pièces et plans annexés à la demande;

Vu le rapport en date du 9 mars 1953 de l'ingénieur général des mines;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête:

Art. 1er. — La demande présentée par la Régie autonome des pétroles est soumise à l'enquête prescrite par l'article 5 du décret du 22 avril 1919, modifié par le décret du 29 novembre 1951.

Art. 2. — L'enquête aura une durée d'un mois; elle commencera le 1er mai 1953 et sera close le 31 mai 1953. Pendant sa durée, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance (1re division, 3e bureau), de neuf heures à douze heures et de quatorze heures trente à dix-sept heures, sauf les dimanches, jours fériés et samedis après-midi.

Art. 3. — L'avis d'enquête sera, par les soins de l'administration préfectorale et un mois avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département, au *Journal officiel* et affiché à la préfecture de Melun, aux sous-préfectures de Meaux et de Provins et dans les mairies des communes comprises totalement ou partiellement dans le périmètre sollicité ainsi qu'au lieu du domicile du demandeur, actuellement 12, 14, 16, rue Jean-Nicot, à Paris (7e).

L'accomplissement de ces formalités sera justifié par un certificat des maires des communes précitées et par la production de deux exemplaires du journal où l'avis aura été publié.

Les frais d'insertion et d'affichage seront à la charge de la Régie autonome des pétroles et réglés directement sur présentation des factures.

Art. 4. — Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Meaux et de Provins, l'ingénieur général des mines, les maires des communes susvisées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée aux préfets de la Seine et de la Moselle et au président du conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles.

Melun, le 19 mars 1953.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation:
Le secrétaire général,
Signé: C. MULLINS.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

26 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. Club amateur ciné (banlieue Nord). But: faire connaître et aimer le cinéma format réduit aux amateurs. Siège social: 110, avenue de la République, à Aubervilliers.

---

26 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Société de chasse des Grands-Monts.** But: jouissance en commun du droit de chasse aux Grands-Monts et au Buisson-des-Ageux. Siège social: 108, boulevard Haussmann, Paris.

---

26 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Aéro-Club Louis-Massotte.** But: pratique du sport aérien. Siège social: 84, rue Ordener, Paris.

---

27 février 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Maison pour accueil temporaire d'enfants de Val-Suzon.** But: accueillir temporairement de jeunes enfants. Siège social: 9, place de la Libération, Dijon.

---

27 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Union des syndicats d'initiative du Var.** But: étudier et réaliser toutes questions de tourisme intéressant les stations du département du Var. Siège social: syndicat d'initiative, palais de la Bourse, Toulon.

---

27 février 1953. Déclaration à la préfecture de Tours. **Jeune Ecran.** But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes les initiatives susceptibles de diffuser la culture cinématographique. Siège social: foyer des étudiants, 9, rue des Ursulines, Tours.

---

27 février 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Société de chasse Le Canigou.** But: répression du braconnage, repeuplement, destruction des nuisibles, protection des récoltes. Siège social: mairie de Taurinya

---

28 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action sociale pour la productivité en Europe (C. A. S. P.—Europe).** But: recenser et étudier les réalisations faites dans les divers pays européens en vue d'améliorer la productivité dans l'esprit de coopération avec les diverses catégories sociales de l'entreprise. Siège social: 9, rue Auber, Paris.

1er mars 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association des anciens et amis de l'école secondaire d'agriculture du Prieuré de Pierrefonds.** But: entr'aide entre ses membres. Siège social: château du Prieuré, Pierrefonds.

---

2 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis et sympathisants de la tradition juive.** But: assurer la conservation de la doctrine juive et faciliter sa mise en pratique parmi les juifs de France. Siège social: 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 janvier 1953: page 461, 2e colonne, 11e insertion, **Amicale des élèves et anciennes élèves de l'école départementale de service social,** au lieu de: « 15, rue de la Boucherie », lire: « 15, rue de la Bûcherie ».
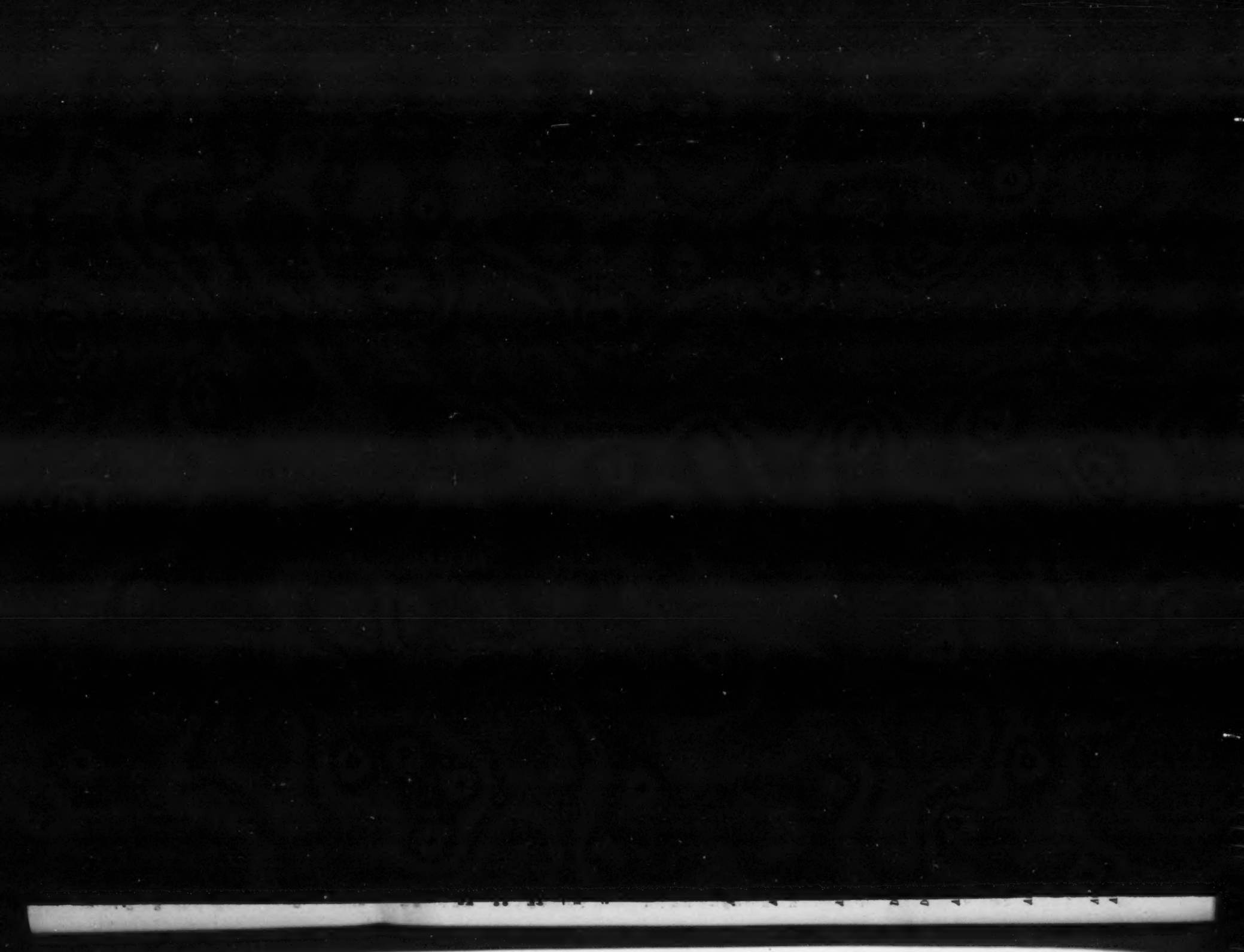
Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.